



*Assemblée Nationale*

# COMPTE RENDU ANALYTIQUE OFFICIEL

Session ordinaire de 1997-1998 - 81ème jour de séance, 188ème séance

**1ère SÉANCE DU MERCREDI 8 AVRIL 1998**

**PRÉSIDENTE DE M. Laurent FABIUS**

## *Sommaire*

<input type="checkbox"/> <b>QUESTIONS AU GOUVERNEMENT</b> . . . . .	<b>2</b>	<i>ÉLECTRONIQUE</i> . . . . .	<b>8</b>
<i>MODERNISATION DES INSTITUTIONS</i> . . . . .	2	<i>PLANS DE LICENCIEMENTS</i> . . . . .	8
<i>COHÉSION DE LA MAJORITÉ</i> . . . . .	2	<i>PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT</i> . . . . .	9
<i>POLITIQUE MENÉE ENVERS LES ÉTRANGERS</i> . . . . .	3	<i>MORALISATION DU COMMERCE DES ARMES</i> . . . . .	10
<i>FINANCEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC</i> . . . . .	4	<input type="checkbox"/> <b>ÉTRANGERS -lecture définitive-</b> . . . . .	<b>10</b>
<i>POLITIQUE DE L'IMMIGRATION</i> . . . . .	5	<i>QUESTION PRÉALABLE</i> . . . . .	16
<i>PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES</i> . . . . .	5	<i>EXPLICATIONS DE VOTE</i> . . . . .	35
<i>KOSOVO</i> . . . . .	6		
<i>NOUVELLE-CALÉDONIE</i> . . . . .	7		

La séance est ouverte à quinze heures.

<b>QUESTIONS AU GOUVERNEMENT</b>
----------------------------------

L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

**MODERNISATION DES INSTITUTIONS**

**M. Adrien Zeller** - En proposant de limiter le cumul excessif des mandats, le Gouvernement ne traite que le haut de l'iceberg de la nécessaire modernisation des institutions du pays. On le sait, notre pays est le plus centralisé d'Europe. Alors que l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni s'engagent dans la voie d'une réforme régionale et territoriale, de votre côté le silence devient assourdissant. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) Nulle perspective n'est tracée sur les pouvoirs que doivent exercer les régions et les collectivités territoriales face au défi de la mutation économique, de la mondialisation, de la création de l'espace européen, et face au besoin de proximité de nos concitoyens.

Vous n'indiquez nullement comment vous comptez assurer une représentation moderne des intérêts des régions et des collectivités territoriales au sein du système institutionnel national. Allez-vous au moins donner suite à la demande de l'UDF et du RPR (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) de mettre en place une conférence régulière pour régler le problème des relations entre l'Etat et les régions, pour approfondir la décentralisation et simplifier enfin l'administration de ce pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur** - Le conseil des ministres vient d'adopter deux projets pour limiter assez rigoureusement le cumul de mandats et de fonctions. Ces textes seront examinés par le Parlement, et nous verrons bien ce qui en sortira. Reste que l'on n'a pas intérêt à mélanger la question de la limitation nécessaire des cumuls de mandats pour permettre aux élus de mieux exercer leurs responsabilités, pour accélérer le rajeunissement et la féminisation de la vie politique, avec le problème complexe de l'organisation territoriale du pays.

Les communes ont mille ans, les départements deux siècles et les régions vingt ans. Le Gouvernement déposera bientôt un projet tendant à favoriser l'intercommunalité, surtout en milieu urbain, ce qui devrait conduire à une organisation plus rationnelle du territoire.

S'agissant des interventions économiques des collectivités locales, M. Zuccarelli défendra devant vous un projet propre à mieux calibrer ce qu'elles doivent être. Puis Mme Voynet présentera le projet de loi d'orientation et d'aménagement du territoire. Nous aurons là l'occasion de préciser nos conceptions sur les sujets très importants que vous avez évoqués. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

**COHÉSION DE LA MAJORITÉ**

**M. Pascal Clément** - Monsieur le ministre de l'intérieur, il paraît que vous vous étonnez de voir la gauche plurielle inquiète de vos actions, de vos décisions, de l'application de votre loi. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) Or vous avez accepté d'entrer dans un gouvernement qui avait décidé d'abroger les lois Pasqua et Debré, pourtant fermes et généreuses à la fois. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste ; applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) Vous vous étonnez, mais après avoir donné de grands espoirs aux leaders d'opinion les plus irresponsables et qui vous rappellent aujourd'hui par pétitions ce qu'ils pensent de votre politique. Vous vous étonnez encore, après avoir utilisé certains groupes pendant les manifestations de l'an dernier à l'église Saint-Bernard, groupes que vous qualifiez à présent de trotskistes et d'inciviques. Vous vous étonnez, mais vous avez naguère vigoureusement condamné les charters, que vous vous apprêtez à remettre en circulation. Vous vous étonnez, et vous morigénez cependant l'évêque de Bobigny, qu'au demeurant je renverrais volontiers pour ma part aux paroles du Christ "Rendez à César ce qui est à César..." c'est-à-dire à la distinction entre le spirituel et le temporel... Reste que vous vous étonnez !

Vous êtes semblable à l'incendiaire qui crie "Au feu !". Votre majorité plurielle, ou plutôt celle dont vous escomptez le soutien, n'a pas l'air d'accord sur grand-chose : ni sur la Banque de France, ni sur le mode de scrutin ou le cumul des mandats, ni sur l'euro : et vous vous étonnez que sur l'immigration, elle s'élève bruyamment contre vos décisions ! (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*)

En conscience, pensez-vous pouvoir rester longtemps au Gouvernement ? Malgré votre manque de majorité politique, pensez-vous pouvoir appliquer la loi que les socialistes vont voter ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur** - Je vous rassure. Ce projet de loi, je le défends au nom du Gouvernement tout entier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et quelques bancs du groupe RCV*) J'ai conscience de ma responsabilité, en défendant un texte qui diffère profondément des lois Pasqua et Debré pour ce qui est du droit de vivre en famille grâce à cette fameuse carte de séjour "vie privée et familiale" que je vous entends encore pourfendre à cette tribune. Je conçois que vous puissiez être en désaccord sur le projet que je porte au nom de la majorité plurielle. Je le fais parce que je crois que ce texte est nécessaire à sa réussite, parce qu'il correspond à ce que souhaite le peuple français. (*Interruptions sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*) Un sondage commandé par la commission nationale consultative des droits de l'homme à CSA le démontre abondamment -toutes familles politiques confondues.

J'ai appelé un chat un chat, j'ai désigné un petit groupe auquel je ne reproche nullement ses opinions, mais ses agissements et aussi ses allégations mensongères, lorsqu'il tente de convaincre les passagers de s'opposer à des reconduites en leur faisant croire que les intéressés sont drogués et bâillonnés ; cela est totalement faux et invraisemblable : comment serait-ce possible dans un avion de ligne régulière ?

Certes, le Gouvernement a toujours rejeté toute gesticulation inutile. Il n'était pas partisan de faire tant de communiqués triomphants et d'images de télévision sur l'envol des charters. Mais la loi doit s'appliquer, et s'appliquera avec humanité, en tenant compte le plus possible des vœux des intéressés. Ce qui a été dit sur la compagnie Air France est faux. Le propos du syndicaliste n'engage que lui, et la direction vient de le démentir. Laissez-nous travailler sereinement.

S'agissant des pseudo-divisions que vous croyez apercevoir, rappelez-vous l'apologue de la paille et de la poutre. J'aimerais que MM. Tiberi et Toubon viennent nous donner des leçons de cohésion et d'unité ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

#### **POLITIQUE MENÉE ENVERS LES ÉTRANGERS**

**M. François Huwart** - Depuis juin 1997, le Gouvernement mène dans le domaine de l'immigration une politique équilibrée, alliant générosité et fermeté, (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) et fondée sur l'esprit d'intégration républicaine.

Pour autant, un certain nombre d'associations et d'intellectuels contestent aujourd'hui l'équilibre de cette politique courageuse. Ainsi s'installe un malentendu que nous souhaitons voir dissiper. Aussi, Monsieur le Premier ministre, pourriez-vous reformuler les grands principes de la politique du Gouvernement en matière d'immigration, d'intégration et de droit d'asile ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

**M. Lionel Jospin, Premier ministre** - Je vous remercie de vos compliments, (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) parce que ces temps derniers, j'ai plutôt entendu des critiques. Le ministre de l'intérieur s'étant exprimé, je voudrais après lui redonner le sens de ce que nous faisons. Pendant la campagne législative, nous avons pris des engagements clairs : conduire une politique de régulation des flux migratoires à la fois réaliste et humaine, prenant en compte les intérêts de la nation et respectant la dignité de la personne humaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe RCV*)

Combattre sans défaillance l'immigration clandestine et le travail irrégulier ; supprimer ce qui, dans la législation précédente, heurtait inutilement les droits de la personne (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) ; procéder à des régularisations selon des critères précis, résultant d'ailleurs de ceux suggérés par la commission consultative des droits de l'homme installée auprès de mon prédécesseur (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) ; dire, enfin, à ceux qui ne peuvent être régularisés qu'ils doivent repartir dans leur pays et ont donc vocation à être reconduits à leur frontière (*Mêmes mouvements*) ; intégrer les étrangers qui continuent de vivre régulièrement sur notre sol : c'est cette politique, respectueuse du droit international et, tout simplement, du droit des gens, que nous avons définie et que le Parlement va approuver, tout à l'heure, pour la troisième fois.

Je ne connais aucune formation politique représentée sur ces bancs qui affirme que les étrangers peuvent entrer sans règles dans notre pays (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) ou qu'aucun étranger en situation irrégulière ne peut être reconduit à la frontière. (*Mêmes mouvements*) Il serait d'ailleurs inconséquent, politiquement et intellectuellement, d'adopter une telle position, tout comme il serait inconséquent de travailler avec les services du ministère de l'intérieur, des mois durant, à la définition de critères de régularisation, pour proclamer ensuite le droit de tout étranger en situation irrégulière de ne pas être reconduit ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur de nombreux bancs du groupe RCV et sur quelques bancs du groupe communiste ; protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Une politique, pour un pays, n'est pas quelque chose qu'il faille seulement définir, mais aussi, le cas échéant, appliquer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe RCV*)

Je me suis toujours efforcé, sans doute avec un succès inégal, d'introduire dans mon action publique une cohérence intellectuelle et politique, (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) et je considère que l'exigence du respect de la loi doit être encore plus forte pour ceux qui la font, sans quoi nous aurions peine à rétablir dans l'esprit de ceux de nos concitoyens qui sont troublés dans leur vie quotidienne et ont perdu leurs repères l'idée que nous sommes dans un état de droit et qu'il y a des règles à respecter ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur de nombreux bancs du groupe RCV et sur quelques bancs du groupe communiste*)

Nous nous efforçons de reconduire dignement, sur des avions des lignes, au vu et au su de tous, (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) les personnes qui n'ont pas vocation à rester sur le territoire, après épuisement des voies de droit. Il ne peut appartenir à ces personnes elles-mêmes de décider à notre place si elles doivent ou non partir. (*Mêmes mouvements*) Irresponsables sont ceux qui les incitent, de façon spectaculaire et sur les lieux mêmes de leur départ, à refuser de quitter le territoire, (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe RCV*) et je ne pense pas, en disant cela, aux associations dont la vocation est de défendre ces personnes dans le cadre de la loi, et non contre elle. (*Mêmes mouvements*)

Nous ne souhaitons pas que l'on politise la question de l'immigration. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) La politique du Gouvernement est une politique humaine et réaliste, équilibrée et compréhensible par tous nos concitoyens. Les Français la reconnaissent comme telle, (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) et c'est comme telle que nous continuerons de l'appliquer. (*Les membres du groupe socialiste et de nombreux membres du groupe RCV se lèvent et applaudissent longuement ; quelques membres du groupe communiste applaudissent également*)

#### FINANCEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

**M. Michel Pericard** - Je vais tâcher de ne pas faire de politique... (*Sourires*)

Mme le ministre de la culture, aujourd'hui absente, a fait part à la presse de son intention de réduire massivement la redevance destinée à France 2. L'idée n'est pas forcément pour m'affliger, mais elle appelle certaines questions. Sur la forme, d'abord, je déplore que le ministre n'ait pas réservé la primeur de cette nouvelle à la commission des affaires culturelles, qui l'a entendue il y a peu. Sur le fond, cela signifie-t-il que le Gouvernement veuille accroître la part des ressources publicitaires ou, au contraire, mettre à contribution le budget de l'Etat ? Je ne suis pas persuadé que les Français, préoccupés avant tout par l'insécurité, le chômage et l'exclusion, accueilleraient avec faveur cette dernière solution...

Je donnerai, pour finir, un conseil au Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) Nous légiférons trop, et chaque ministre veut avoir "sa" loi. Puisque le projet de Mme Trautmann se déleste, semaine après semaine, de pans entiers qui retournent au néant dont ils n'auraient jamais dû sortir, (*Mêmes mouvements*) mieux vaudrait renoncer à l'ensemble : le Gouvernement s'en porterait mieux, et les téléspectateurs pas plus mal ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget** - Je vous prie d'excuser l'absence de Mme Trautmann. Le point de départ de toute réflexion sur la redevance est la question suivante : quelles missions voulons-nous confier aux sociétés de l'audiovisuel public ? Le Premier ministre s'est dit attaché, dans sa déclaration de politique générale, à la qualité du service public, et cela suppose que celui-ci échappe à la logique marchande qui gouverne les chaînes commerciales. C'est dans cette optique que Mme Trautmann a engagé une réflexion sur les moyens d'assurer aux chaînes publiques des ressources stables et aux téléspectateurs des émissions culturelles et d'information de grande qualité. Vous en aurez bientôt les résultats. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste*)

#### **POLITIQUE DE L'IMMIGRATION**

**M. Jean Auclair** - Monsieur le ministre de l'intérieur, vous avez annoncé hier que 39 516 dossiers de régularisation avaient été rejetés. Les intéressés, connus de vos services, sont donc en situation irrégulière, et doivent être expulsés. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) Dans quel délai et selon quelles procédures le seront-ils ? La question se pose d'autant plus que vos partenaires de la gauche plurielle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) s'évertuent à faire le contraire de ce que vous dites ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur** - 140 000 demandeurs se sont présentés, qui sont le legs politique des gouvernements précédents, (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste ; protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) car ils étaient déjà bel et bien en situation irrégulière avant juin 1997... Tous ont été reçus individuellement par les services préfectoraux, pour l'heure 55 000 ont été régularisés de fait, et 39 500 ont vu leur demande rejetée. Il me semble que 39 500, c'est beaucoup moins que 140 000 ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe RCV et sur les bancs du groupe socialiste ; exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

#### **PRODUCTEURS DE FRUITS ET LÉGUMES**

**M. Jean-Michel Ferrand** - Monsieur le ministre de l'agriculture, le 4 mars, je vous interrogeais sur les mesures que vous comptiez prendre en faveur des producteurs de fruits et légumes, dont certains connaissaient déjà de graves problèmes. Depuis, malgré vos promesses, la situation s'est aggravée ; elle risque même de devenir explosive dans les prochaines semaines, lorsque d'autres filières vont entrer en production, si vous persistez dans votre inertie. Vous savez très bien que ce n'est pas la réunion que vous avez tenue lundi avec les responsables professionnels qui peut apaiser leurs craintes ; bien au contraire !

Pour sauver les exploitations viables de ce secteur important, deux mesures immédiates s'imposent. Il faut d'abord rétablir l'enveloppe des aides aux producteurs affectés par une concurrence étrangère déloyale. M. Vasseur les avait mises en place, vous les avez supprimées ! En second lieu, il convient que l'Etat prenne en charge la part patronale des cotisations sociales, pour alléger un fardeau que les 35 heures vont encore alourdir.

Y êtes-vous prêt ? D'une réponse positive dépend la survie de ces excellents professionnels...

**M. Louis Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche** - Je partage votre analyse : cette filière est d'une importance capitale pour l'économie agricole d'un certain nombre de nos régions. Et c'est fort de cette conviction et conscient des difficultés que j'ai engagé dès juillet et poursuivi tout au long de l'automne un dialogue avec les fédérations professionnelles du secteur. Lundi, nous avons fait ensemble le point sur les décisions déjà prises. Nous avons alors pu constater certains acquis : le programme européen de rénovation des vergers est financé pour 100 millions ; une première tranche de restructuration des serres et des vergers a été engagée pour le même montant ; un soutien exceptionnel de 30 et 15 millions respectivement a été accordé aux jeunes serristes et aux jeunes arboriculteurs ; enfin, des mesures ont été prises pour remplacer les espèces vieillies.

Il y a quelques jours, j'ai, en dépit du scepticisme ambiant, obtenu de l'Europe un financement exceptionnel de 300 millions en faveur des groupements de producteurs.

Que tout cela ne suffise pas à faire face aux échéances des prochaines semaines, je n'en disconviens pas. Mais il faut aussi tenir compte de l'insuffisante organisation des producteurs face à une distribution très concentrée : 40 % seulement se sont regroupés. D'autre part, nous n'en sommes qu'aux premiers mois de l'organisation commune de marché voulue par l'Europe et acceptée l'an passé par la France. J'entends tout faire cependant pour qu'elle soit la plus favorable possible à nos producteurs : l'intérêt de la filière le commande ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

#### KOSOVO

**M. Jean-Pierre Brana** - Je reviens d'une mission parlementaire au Kosovo et, plus précisément, dans la Drenica : nous y avons constaté un quadrillage serré par des forces puissamment armées ; les contrôles sont multiples et la population évite de circuler. Tous nos interlocuteurs, tant serbes qu'albanais, estiment le *statu quo* impossible : à tout moment, des incidents graves peuvent éclater, susceptibles d'avoir des répercussions internationales, car les Albanais du Montenegro et de Macédoine nous ont clairement indiqué qu'ils ne resteraient pas indifférents. Si l'on veut éviter que le Kosovo ne devienne une nouvelle Bosnie, il faut que des négociations s'engagent au plus vite. L'annonce, par M. Milosevic, d'un référendum sur l'opportunité d'une médiation internationale m'apparaît être une simple manœuvre de retardement. Je sais tous les efforts déployés par notre gouvernement pour essayer de trouver une solution juste, mais, Monsieur le ministre des affaires étrangères, ne pensez-vous pas qu'il convient de les intensifier, afin de convaincre M. Milosevic de la détermination des pays du groupe de contact ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères** - Il y a une différence avec la situation qui prévalait au moment de la désintégration de la Yougoslavie ; aujourd'hui, l'attitude des pays voisins et de l'ensemble des pays européens est une attitude totalement cohérente : aucun de ces Etats ne soutient la demande d'indépendance du Kosovo, refusant que cette région rentre dans un cycle d'affrontements, mais aucun non plus ne regarde le *statu quo* comme une solution tolérable. Nous travaillons par conséquent à obtenir sur ce territoire une autonomie substantielle, sans pour autant en définir *a priori* les contours.

Tous nos efforts visent à convaincre les Yougoslaves et les Serbes d'avancer des propositions permettant aux Albanais d'entrer dans la négociation. Ils ont fait quelques pas, mais qui sont encore insuffisants. De son côté, M. Rugova a formé une équipe de conseillers-négociateurs modérés et responsables, mais il n'est pas encore assez assuré de sa position pour franchir le pas. Il souhaite en effet une présence internationale et un engagement de Belgrade. Souhaitons que l'engrenage se mette rapidement en marche. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

#### NOUVELLE-CALÉDONIE

**M. Bernard Grasset** - Il y a dix ans, une politique hasardeuse conduisait la Nouvelle-Calédonie au bord du gouffre. Les promesses non tenues, les crimes non punis, les exactions non réprimées, les hésitations, les arrière-pensées électoralistes et l'exaspération entretenue des protagonistes conduisaient, d'embuscades en embuscades, au drame d'Ouvéa.

Il y a dix ans, l'espoir succédait à la guerre civile. Michel Rocard, Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou paraphaient les accords de Matignon et de nouvelles institutions préparaient un nécessaire rééquilibrage.

M. Jospin a exprimé la volonté de définir une évolution qui réponde aux aspirations des populations du territoire et a rappelé que les accords de Matignon prévoyaient que se tiennent en décembre 1988 un référendum sur l'autodétermination.

Depuis quelques années, les partenaires calédoniens privilégient une solution consensuelle pour éviter un référendum-couperet. Les négociations entre les trois partenaires des accords de Matignon sur la recherche de cette solution ont repris le 24 février dernier sous la présidence du Premier ministre, elles se poursuivent actuellement sous votre présidence, Monsieur le secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Pourriez-vous nous dire votre sentiment sur leur état d'avancement et sur les chances d'une solution acceptable par tous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

**M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer** - Les accords de Matignon prévoient en effet... (*Vives interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**Plusieurs députés RPR et UDF** - À Genève !

**M. le Président** - N'importons pas ici les problèmes des régions. Certains pourraient avoir à y perdre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer** - Les accords de Matignon prévoient en effet un référendum d'autodétermination d'ici au 31 décembre prochain. Mais, en 1991, M. Lafleur avait émis le vœu que soit recherchée une solution consensuelle. Le FLNKS a donné son accord et les points de vue des deux partenaires, éloignés au départ, se rapprochent progressivement. Le 24 février, le Premier ministre a ouvert les discussions entre eux. Nous avons poursuivi cette négociation à Nouméa, sur la base d'un document d'orientation, puis RPCR et FLNKS sont revenus à Paris. Nous discutons actuellement des perspectives de rapprochement. La prochaine réunion aura lieu à la fin de cet après-midi, avant une nouvelle rencontre à Nouméa la semaine prochaine.

Tous ces efforts visent à permettre aux communautés néo-calédoniennes de partager un avenir commun. Il est à l'honneur de la République et de cette assemblée d'explorer ainsi les voies d'une solution négociée, afin que ce territoire noue une relation nouvelle avec notre pays. J'ai bon espoir que nous y parvenions : c'est en tout cas le vœu du Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe RCV*)

### ÉLECTRONIQUE

**M. François Patriat** - Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, je voudrais, après M. Roland Carraz, vous interroger sur la reprise de TPC, filiale de Thomson spécialisée dans la fabrication de composants passifs, par la société américaine AVX. Vendredi, les délégués du personnel devront se prononcer sur cette solution pour cette filiale de Thomson qui aujourd'hui perd de l'argent, elle est intéressante. Mille emplois sont concernés sur les cinq sites de la région Bourgogne.

Cependant celle-ci a déjà payé un lourd tribut aux délocalisations après des rachats américains, et certains précédents nous incitent à la prudence. En vous remerciant, Monsieur le ministre, de l'attention que vous avez porté à ce dossier, je vous poserai donc deux questions.

Le Gouvernement peut-il apporter des assurances quant à l'engagement pris par AVX de maintenir ou même de développer les sites de Bourgogne ?

L'Etat étant actionnaire majoritaire, peut-il apporter des garanties aux salariés sur leur avenir au sein du groupe, au cas où l'ouverture se terminerait mal ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie** - Je me suis déjà exprimé devant l'Assemblée nationale sur ce sujet il y a quelques semaines. Je vous rappelle volontiers les principes qui guident notre action.

Tout d'abord, nous voulons autant que faire se peut préserver l'emploi, et éviter des délocalisations, dont votre région a déjà souffert à plusieurs reprises, notamment dans l'affaire Hoover.

Ensuite, il faut trouver une solution industrielle, favorable au développement, et ne pas se contenter d'une captation de marchés ou de technologies.

En troisième lieu, cette solution doit être durable pour assurer un réel avenir à l'entreprise.

Enfin, il convient de préserver les technologies françaises.

Le dossier fait l'objet d'une concertation permanente avec les élus et les organisations syndicales. La délégation intersyndicale a été reçue avec vous hier au ministère, et le comité central d'entreprise se réunit dans deux jours pour émettre un avis sur la solution qui a été retenue.

Celle-ci repose sur un relatif consensus quant au fait que l'avenir de TCP n'est pas au sein du groupe Thomson et suppose la recherche de partenariats. On a pris contact avec trente-six entreprises pour leur proposer une reprise ; douze ont entamé des négociations et parmi elles, AVX présente des avantages multiples : elle reprendrait l'ensemble des activités de TPC ; c'est un véritable opérateur industriel ; elle a une situation financière saine ; elle s'engage par écrit à investir massivement en Bourgogne et elle développera le chiffre d'affaires de TPC. Enfin, les activités de celle-ci et d'AVX sont complémentaires, en termes de produits et de technologies, d'une part, de marchés, d'autre part.

Si par malheur des problèmes apparaissaient, les salariés auraient un accès prioritaire aux emplois de Thomson-CSF. Il semble donc que cette solution dégagée dans la concertation soit la meilleure possible pour l'entreprise et pour la région. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe RCV*)

### PLANS DE LICENCIEMENTS

**M. Patrick Malavieille** - Les plans de licenciements se poursuivent et s'accroissent, notamment dans les grands groupes qui, par ailleurs, affichent des bénéfices records. Ainsi dans le Gard, chez Alcatel, Alstom, Well, Perrier, La Verrerie, 2 000 emplois ont été supprimés dans les deux dernières années et 2 500 nouvelles suppressions sont prévues. Chez Alcatel, on vient d'annoncer la cessation du site Les Salles du Gardon, qui entraînera la disparition de 240 emplois.



On ne peut pas se contenter de le déplorer, laisser ces groupes saper, par des plans sociaux à répétition, les effets de la politique gouvernementale sur l'emploi, prendre des mesures pour aider les exclus tout en laissant la machine à produire de l'exclusion fonctionner sans entrave... Nos concitoyens, en particulier ceux qui se sont abstenus aux derniers scrutins, expriment une attente forte à laquelle nous nous devons.

Les députés communistes ont demandé la création d'une commission d'enquête sur les pratiques de certains groupes en matière de licenciement. En même temps, une révision de la législation sur les licenciements collectifs s'impose. Dans l'immédiat, on ne peut envisager qu'un moratoire des licenciements ou toute mesure dans cet esprit.

Au moment où l'on parle de moderniser, de démocratiser la vie politique et de donner une nouvelle dynamique à la citoyenneté, il serait particulièrement opportun de donner un véritable coup d'arrêt aux licenciements. Le Gouvernement y est-il prêt ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*)

**M. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé** - Le Gouvernement est très attentif aux licenciements économiques. Parce que nous vivons dans une économie ouverte, certains peuvent paraître nécessaires : il appartient aux pouvoirs publics, le cas échéant, d'en apprécier le bien-fondé. Le code du travail leur donne désormais la possibilité de le faire, étant entendu qu'en soutenant la consommation, ce gouvernement se donne une marge pour créer des emplois...

Mais je n'entends pas éluder votre question. Je disais que nous examinons les plans sociaux de très près. Les services du ministère de l'emploi ont reçu des consignes très strictes, notamment au sujet des préretraites. Mais outre qu'il s'attache donc aussi à mener une politique créatrice d'emplois, le Gouvernement compte sur les 35 heures pour que ne surgissent plus les problèmes que nous avons à déplorer aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. Richard Cazenave** - Nous sommes rassurés !

**M. Maxime Gremetz** - Lamentable !

#### **PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT**

**M. Georges Hage** - La seconde guerre du Golfe n'a pas eu lieu. Il faut rendre à la diplomatie française ce qui appartient à la diplomatie française : la qualité et la pertinence de son intervention ont été reconnues par nombre de pays du Moyen-Orient.

Aujourd'hui, en ce berceau de notre civilisation plurielle (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) livré à un jeu de pressions subtil, une mauvaise donne est porteuse de tous les dangers. Depuis cinquante ans que l'Etat d'Israël existe, l'absence d'Etat palestinien entretient la tension. Alors que les Etats-Unis, enclins à tout régenter sur la planète, refusent ici de peser de tout leur poids, comment la France entend-elle user de son crédit pour faire progresser, dans cette région, la cause de la paix et du droit des peuples ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe du RPR*)

**M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères** - Au Proche-Orient, le processus de paix - qui concerne la seule question israélo-palestinienne - est malheureusement bloqué. Je ne puis que redire l'engagement de la France ; même en l'absence d'initiative particulière, le travail continue. Nous parlons constamment au gouvernement israélien pour lui demander de tenir les engagements pris, nous parlons aux dirigeants palestiniens pour les encourager au dialogue ; nous sommes en liaison avec les Etats-Unis, qui tentent d'obtenir un redéploiement partiel ; au sein de l'Union européenne, nous nous concertons étroitement avec nos partenaires. C'est en bonne harmonie avec nous que le ministre britannique des affaires étrangères s'est rendu récemment dans la région et a réexprimé la position de l'Union. Soyez sûr que nous ne baisserons pas les bras ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste*)

**MORALISATION DU COMMERCE DES ARMES**

**M. Bernard Cazenave** - Monsieur le ministre des affaires étrangères, ces derniers mois beaucoup de nos concitoyens se sont émus de l'usage des mines antipersonnel sur certains théâtres d'opérations militaires. Ces mines mutilent et tuent chaque année des milliers de civils innocents, parmi lesquels de nombreux enfants. Fin 1997, un traité signé à Ottawa en a prononcé l'interdiction. Parallèlement, dans l'Union européenne, sous l'impulsion de la France et de la Grande-Bretagne, une initiative a été prise en vue de réglementer le commerce des armes à destination des pays qui ne respectent pas leurs engagements internationaux, notamment en matière de droits de l'homme. Où en est la discussion au sein de l'Union européenne sur la mise en place de ce code de bonne conduite ? Quelles initiatives la France entend-elle prendre pour accélérer la discussion et la décision à ce sujet ?  
(*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères** - La France possède un dispositif particulier propre à lui assurer des garanties qui n'existent pas dans tous les pays comparables : c'est la commission interministérielle sur l'exportation des matériels de guerre qui réunit sous l'autorité du Premier ministre toutes les administrations concernées. C'est un système clair et rigoureux et aucune autorisation de vent n'est donnée à la légère. L'Europe a pour sa part fixé depuis six ans huit critères précis pour moraliser cette démarche. Qui pourrait en effet s'opposer à la moralisation de ce commerce -même s'il ne faut pas en négliger les dimensions industrielles, d'emploi et d'indépendance technologique ?

Il faut faire mieux. Dès que le nouveau gouvernement britannique a proposé de perfectionner les critères européens, le Premier ministre a exprimé son accord : l'initiative britannique, ainsi devenue franco-britannique, a été proposée à nos partenaires de l'Union. Quand un grand pays renonce à un marché pour des raisons de déontologie, de morale internationale, il s'agit d'éviter qu'un autre pays profite de la situation. Depuis que cette initiative a été transmise aux Quinze, elle est en discussion. Cette discussion n'a pas abouti, mais nous ne manquerons pas de vous informer des résultats qui seront obtenus, en attendant que les Quinze adoptent la démarche franco-britannique.

La séance, suspendue à 16 heures, est reprise à 16 heures 15 sous la présidence de M. de Robien.

**PRÉSIDENCE DE M. Gilles de ROBIEN**

vice-président

**ÉTRANGERS -lecture définitive-**

**M. le Président** - Conformément à l'article 45, alinéa 4, de la Constitution, le Gouvernement demande à l'Assemblée de statuer définitivement sur le texte du projet de loi relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile.

En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion de ce projet de loi en lecture définitive.

**M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur** - Vous allez débattre, en dernière lecture, du projet "RESEDA" relatif à l'entrée et au séjour des étrangers et au droit d'asile. En proposant ce texte, le Gouvernement n'a pas voulu répondre à je ne sais quel esprit de "revanche". Il a cherché à modifier ce qui, dans la législation antérieure, était inutilement tatillon et tracassier, à affirmer plus clairement le droit au séjour des catégories de ressortissants étrangers qu'il est possible et souhaitable d'accueillir, à tirer toutes les conséquences de la vocation internationale de la France, et à rendre possible une maîtrise raisonnable des flux migratoires.

Mais avant de revenir au contenu du projet, je voudrais réfléchir avec vous sur quelques principes : la souveraineté nationale ; la forme républicaine de la nation ; l'égalité des droits sociaux.

Au risque de rappeler une évidence, je veux insister sur le droit de la République de fixer les règles de l'entrée et du séjour des étrangers sur son territoire. Certes, la France est un pays ouvert : elle a besoin de respirer, mais quiconque le veut ne peut s'installer en France, et nous ne pouvons être libéraux sur l'entrée que si nous sommes fermes sur le séjour. Il n'existe de solidarités, de droits civils et sociaux, de démocratie, enfin, que dans des cadres définis. Que ces cadres puissent s'agrandir, fort bien ! Mais les cadres demeureront : repousser la frontière à celle de l'espace Schengen ne supprime pas la frontière.

Les frontières doivent être franchissables, mais il y faut des règles. Les abolir ne serait pas s'ouvrir au monde, mais ouvrir le pays à toutes les peurs, à toutes les régressions, à tous les replis. Prétendre qu'il n'y a plus ni étrangers ni nationaux, mais des citoyens du monde, c'est faire fi du réel jusqu'à l'inconscience. La nation comme "communauté des citoyens" constitue notre façon d'être responsables du monde ; elle articule le particulier et l'universel. Nier cela, ce n'est plus seulement faire la bête en voulant faire l'ange, c'est nourrir la bête, qui n'attend que ces errements pour s'en nourrir, comme elle a toujours prospéré lorsque les forces de progrès laissaient en jachère l'idée de nation.

C'est pourtant à cette vision du monde que ressortissent certaines propositions apparemment généreuses. Mais dans un pays qui compte cinq millions de chômeurs réels, qui malgré cela continue d'organiser l'effort solidaire pour financer la protection sociale, afficher une politique qui conduit à introduire sans limite de nombreux demandeurs d'emplois ruinerait cette solidarité organisée. Un tel choix n'est cohérent qu'avec celui de l'ultralibéralisme à l'échelle du monde.

La maîtrise des flux migratoires est d'ailleurs, selon un récent sondage CSA, jugée nécessaire par 92 % des Français, et il n'y a guère de différence selon les familles politiques : cela vaut pour 92 % des écologistes, 91 % des communistes, 89 % des socialistes.

L'existence d'Etats de droit fondés sur des principes républicains est non pas un obstacle, mais une garantie pour l'accueil des victimes des persécutions, pour une politique humaine et juste de l'immigration. S'attaquer à l'Etat, s'aligner sur les tenants des seules règles du marché mondial pour abolir les frontières, c'est faire fausse route. Qui peut protéger le mieux les étrangers ? L'Etat républicain ou le marché ? Pour ma part, je pense que le marché doit être encadré, et que le pays a besoin de repères clairs. L'extrême-droite n'est qu'un révélateur, celui de la peur de l'avenir, du chômage, de l'insécurité, du manque de repères.

Second principe, la forme républicaine de la nation. La France est une république de citoyens, à égalité de droits et de devoirs, et les "droits de l'homme" n'existent pas en suspension, hors ceux du citoyen. Oublier les seconds, c'est priver les premiers des conditions de leur exercice. Pour vivre, les droits de l'homme doivent s'incarner. Si les citoyens ont conquis des droits, c'est parce qu'ils ont organisé entre eux des solidarités, qu'ils acceptent d'en payer le prix pour en recueillir les fruits. Faire abstraction de cela, proclamer que tout homme de la planète a les droits d'un citoyen en France ou en Grande-Bretagne, c'est méconnaître le principe d'égalité entre les citoyens. Prétendre faire vivre les droits de l'homme hors de leur contexte, c'est prétendre faire pousser des violettes dans le désert !

La nationalité française a toujours été largement ouverte, puisque chaque année 100 000 étrangers deviennent français. Est-il un seul pays au monde qui puisse en dire autant ? Quelles que soient leurs origines, tous les citoyens français ont les mêmes droits, les mêmes devoirs. Certains propos entendus à droite de l'hémicycle en première lecture étaient assez éloignés de cette conception citoyenne de la nation. Je le regrette. Les étrangers légalement et durablement installés sur notre sol ont vocation, s'ils le souhaitent, à devenir français.

**M. Pierre Lellouche** - Qui dit le contraire ?

**M. le Ministre** - Enfin, le principe d'égalité est au cœur de notre culture. Les citoyens français et les ressortissants étrangers en situation régulière ont les mêmes droits sociaux comme travailleurs, comme cotisants à la Sécurité sociale, comme contribuables -le logement, l'éducation de leurs enfants. Cette égalité des droits sociaux entre Français et étrangers en situation régulière est l'exact inverse de la "préférence nationale". Refuser de tracer une limite entre les étrangers en situation régulière et ceux en situation irrégulière, ce serait affaiblir les droits sociaux de l'ensemble des étrangers, et rendre possible la préférence nationale.

Il faut, je le crois comme M. Samson du *Monde*, "déconstruire" le discours de l'extrême-droite, et j'aimerais que certains d'entre vous marquent mieux leur différence.

**M. Richard Cazenave** - A présent, c'est vous, Monsieur le ministre, qu'on taxe de lepénisation !

**M. le Ministre** - Je sais ce que j'ai à faire. Quant à moi, je m'intéresse aux problèmes des gens, ce qui vaut mieux que se servir de Le Pen comme d'un *punching ball*.

Bien sûr l'égalité sociale doit faire l'objet d'une lutte permanente contre les petites annonces discriminatoires, les élèves qui ne trouvent pas de stage parce qu'ils ont un nom à consonnance maghrébine, l'invocation des réactions du personnel ou de la clientèle pour refuser une embauche, toutes réalités ressenties par de nombreux jeunes d'origine étrangère. L'effort déjà entamé doit permettre de combattre non seulement les idées mais aussi les pratiques de préférence nationale. L'égalité des droits sociaux est un des éléments du projet RESEDA, puisque les droits à l'allocation aux adultes handicapés et au fonds national de solidarité seront désormais accessibles aux étrangers en situation régulière. C'est là une des avancées du projet vivement combattue par la droite, et souvent occultée aux yeux de la gauche, m'a-t-il semblé.

Sur l'opération de régularisation, vous connaissez les chiffres. Le Gouvernement n'a pas manqué à ses promesses. Sur la base des critères définis, dans son avis du 12 septembre 1996, par la commission nationale consultative des droits de l'homme, 41 827 personnes ont obtenu une autorisation de séjour, 13 798 disposent d'un récépissé provisoire et 39 516 se sont vu notifier une décision de rejet. Je suis parfois un peu surpris par certaines réactions. Tel grand journal du soir qui estimait le 11 juin 1997, qu'en régularisant 20 000 à 40 000 personnes, le Gouvernement tiendrait ses engagements, et le félicitait pour sa démarche à la fois "réaliste et humaine", le critique aujourd'hui alors que davantage sont régularisés, tout simplement parce qu'ils remplissaient les critères fixés.

Par circulaire interministérielle, en date du 19 janvier 1998, il est proposé aux personnes non régularisées une aide à la réinsertion dans leur pays d'origine, qui comporte des entretiens personnalisés, la prise en charge de leur voyage, une aide forfaitaire en fonction de la taille de la famille, un appui à la réinstallation dans le pays d'origine et la possibilité d'un soutien à des projets économiques.

Tandis que les étrangers régularisés ont vocation à s'intégrer à la société française, les étrangers non régularisés ont vocation à repartir ou à être reconduits dans le pays dont ils ont la nationalité. La loi est faite pour être appliquée avec le souci de la dignité mais aussi avec la fermeté.

La politique d'immigration du Gouvernement s'inscrit dans une double perspective de codéveloppement avec les pays du Sud et d'intégration des immigrés régulièrement présents en France.

Sur le codéveloppement, une mission interministérielle travaille sous la responsabilité de M. Sami Naïr. Cette politique tend à associer les Etats, les entreprises privées, les universités, le mouvement associatif et les collectivités locales.

La politique d'intégration des immigrés régulièrement présents sur notre sol est de la responsabilité de Mme Aubry, qui veille aux conditions d'accueil des familles rejoignant.

Outre le projet RESEDA, des mesures réglementaires portent sur l'accueil des demandeurs d'asile, la simplification de la délivrance des visas, l'ouverture aux étudiants étrangers en plus grand nombre, l'amélioration de l'accueil des chercheurs, le traitement des demandes de titre de séjour, la lutte contre le travail illégal et aussi l'éloignement des étrangers en situation irrégulière.

Ce projet RESEDA fait l'objet d'accusations injustes, que j'assume avec stoïcisme...

**M. Gérard Gouzes, rapporteur de la commission des lois** - Et avec notre appui !

**M. le Ministre** - ...car il a le soutien de l'immense majorité de nos compatriotes soucieux à la fois de la dignité des hommes et de la maîtrise des flux migratoires.

**M. Charles Cova** - Alors faites un référendum !

**M. le Ministre** - En vertu du bicaméralisme, l'Assemblée ne peut plus aujourd'hui amender le texte. Comme le Sénat, en nouvelle lecture, a voté la question préalable, c'est sur le texte adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée que vous délibérez.

J'ai entendu des réactions dans le monde associatif, au sujet de l'amendement créant un article 10 *bis*. C'est en première lecture qu'un amendement portant dépenalisation de l'aide apportée au séjour irrégulier par des associations a été adopté.

Le Gouvernement alors ne s'y était pas associé. En effet, un délit n'est constitué que dès lors que son auteur a l'intention de le commettre, ce qui ne peut être reproché à une association humanitaire agissant conformément à son objet. Le projet a par ailleurs aggravé les peines encourues par les organisateurs de filières d'immigration irrégulière. Si l'amendement n'avait pas fait l'objet de précision en nouvelle lecture, il eût suffi, à une filière organisée, le droit des associations étant très libéral, de se déclarer en association pour jouir d'une impunité inacceptable. J'ai donc souhaité limiter aux "associations humanitaires, lorsqu'elles apportent conformément à leur objet, aide et assistance" aux étrangers, une telle exonération de responsabilité pénale. Le ministre de l'intérieur, en cette matière, a compétence liée. Il n'a pas à choisir entre les appréciations celles qui lui conviendraient. Il prendra en compte celles qui apportent une aide procédurale ou médicale aux étrangers en situation irrégulière. Rien de plus, rien de moins.

**M. René Dosière** - Très bien !

**M. le Ministre** - Certaines interventions ont parfois fait oublier les avancées du texte voté en nouvelle lecture. Heureusement certains parlementaires expriment parfois en toute liberté leur sentiment profond. Ainsi, un sénateur de l'opposition, M. André Diligent, dans une intervention d'une grande sérénité, a mis l'accent sur certaines de ces avancées : "J'approuve les dispositions du texte qui sont en concordance avec nos valeurs humanistes et généreuses, sans tomber dans le laxisme. Je relève la création d'une carte de séjour, "vie privée et familiale". Et de citer aussi, le titre retraité, l'ouverture aux étudiants et aux chercheurs, l'assouplissement du regroupement familial, la motivation des refus de visas.

Cette énumération venant de l'ancien maire de Roubaix, (*Murmures sur les bancs du groupe du RPR*) qui connaît bien ces questions, n'est pas exhaustive. Rappelons la suppression des certificats d'hébergement, pour laquelle la majorité à l'Assemblée a su se rassembler.

Le titre II du projet regroupe les dispositions relatives à l'asile, qui permettent de mieux cibler l'accueil en France des combattants de la liberté et des personnes menacées dans leur vie. D'autres dispositions concernent la sanction des filières de passeurs, ou la reconduite à la frontière, tout en assurant mieux le respect des droits des étrangers en situation irrégulière.

Il faudrait aussi citer les avancées qui doivent beaucoup aux amendements votés par la majorité et, plus rarement, par l'opposition : ainsi l'allongement à 10 ans de la durée du titre du séjour des ressortissants communautaires adopté par l'ensemble de l'Assemblée, puis le passage au titre permanent au moment du renouvellement. De même, le titre "profession artistique et culturelle", à l'initiative du groupe communiste, la carte de séjour délivrée aux jeunes nés en France et qui y ont effectué une partie importante de leur scolarité, enfin, à votre initiative, la création de la commission du titre de séjour.

Au total, le travail de l'Assemblée renoue heureusement avec l'inspiration progressiste de l'ordonnance du 2 novembre 1945, tout en assurant une maîtrise raisonnable des flux migratoires.

Si, à l'opposition de ceux qui, à droite, ont combattu âprement le texte devait s'ajouter l'opposition de ceux qui le critiquent injustement, le projet RESEDA pourrait ne pas être voté, et les lois Pasqua et Debré continueraient de s'appliquer. La représentation nationale aurait alors raté une occasion de sortir la question de l'immigration d'un débat qui ne sert que l'extrême-droite. Elle rouvrirait les plaies que le Gouvernement a voulu cicatriser. Car nos concitoyens demandent avant tout des règles et des repères clairs dans ce domaine comme dans les autres.

**M. Michel Terrot** - Vous dites cela sans rire.

**M. le Ministre** - En matière d'entrée et de séjour des étrangers, le projet RESEDA définit des règles claires et aussi humaines que possible. Les rejeter, ce serait alimenter le brasier de l'extrême-droite. La République implique la responsabilité. J'ai confiance dans le sens politique et dans l'esprit républicain de la majorité pour se rassembler et pour choisir la voie de la raison qui est aussi celle du progrès. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste)*

**M. le Président** - Je donne la parole à M. Mermaz pour un rappel au Règlement.

**M. Louis Mermaz** - Alors que, je l'espère, nous serons nombreux à voter ce projet, j'attire l'attention de l'Assemblée et du ministre sur la situation d'un certain nombre de personnes, peut-être en situation irrégulière, mais qui, si elles étaient expulsées, risqueraient leur vie. Le ministre a parlé du droit sacré d'asile.

Renvoyer aujourd'hui des Algériens dans leur pays, c'est les envoyer à la mort. Je suis sûr que le Gouvernement aura à cœur de tenir compte de cette observation. *(Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)*

**M. Charles Miossec** - Ce n'est pas un rappel au Règlement !

**M. Gilbert Mitterrand** - La question vaut la peine !

**M. le Président** - Si j'ai donné la parole à M. Mermaz, c'est aussi en sa qualité d'ancien Président de notre assemblée. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers bancs)*

**M. le Rapporteur** - Je tiens à rassurer M. Mermaz : l'article 27 bis de l'ordonnance de 1945 s'oppose à ce qu'un étranger soit éloigné à destination d'un pays où il risquerait la mort, la persécution ou la torture.

**M. Richard Cazenave** - C'est vrai !

**M. le Rapporteur** - Nous voici, après six mois de débat, au terme d'un mouvement perpétuel qui affecte, depuis plus de vingt ans, le droit des étrangers dans notre pays, et qui explique, sans doute, la soudaine tension que l'on voit poindre. La passion serait-elle le seul mode de résolution de nos problèmes de société ?

Les sénateurs ayant voté la question préalable en seconde lecture, nous n'avons d'autre choix que de reprendre le dernier texte voté par nous, sans le moindre amendement nouveau. Afin d'éclairer chacun sur la responsabilité qu'il prendra par son vote, je voudrais établir le bilan de notre travail législatif et son impact sur l'image de la France dans le monde comme sur la situation personnelle et familiale de milliers de personnes qui ne demandent qu'à s'intégrer dans la République française. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Je le dis parce que telle est ma conviction profonde : tout ce qu'il fallait faire pour mettre un terme à un débat qui nourrit les fantasmes de l'extrême-droite a été fait, (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) et le présent projet est ressenti par une majorité de Français, les sondages le montrent, comme une loi équilibrée, juste et ferme. Ne pas la voter serait prendre une position sans réalisme, sans conscience, mais non sans arrière-pensées... (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Ce serait consacrer les lois du 24 août 1993 et du 24 avril 1997, ("*Très bien !*" *sur les bancs du groupe RPR et du groupe UDF*) et renoncer, partant, à supprimer l'interdiction administrative du territoire, la rétention judiciaire et le recours suspensif du procureur, à autoriser le relèvement d'un arrêté de reconduite depuis le territoire national, à harmoniser le regroupement familial, à interdire le retrait du titre de séjour pour des motifs futiles. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Richard Cazenave** - Quel laxisme !

**M. le Rapporteur** - Ne pas voter cette loi équilibrée serait faire fi d'avancées telles que la suppression du certificat d'hébergement et de la condition d'entrée régulière, l'élargissement des cas d'attribution de plein droit de la carte de séjour temporaire, l'assouplissement et l'humanisation du renouvellement de la carte de résident, la dépenalisation du défaut de déclaration d'entrée, la prolongation de 24 heures du délai de recours suspensif contre les arrêtés de reconduite, la motivation des refus de visas, la création de nouvelles catégories de titres de séjour au titre du respect de la vie privée et familiale, conformément à la convention européenne des droits de l'homme.

Quel homme, quelle femme de progrès pourrait s'opposer, pour d'obscures raisons politiciennes, à l'insertion dans la loi de 1952 des dispositions de l'ordonnance de 1945 sur le droit d'asile, à la consécration de la notion de "combattants de la liberté", à l'instauration de l'asile territorial ? Qui pourrait, tout en se réclamant d'une vision humaniste, refuser d'attribuer aux conjoints de Français une carte de résident au bout d'un an de mariage, de permettre aux retraités de percevoir leur pension dans leur pays d'origine et d'accéder aux soins en France pour les pathologies graves, d'accorder aux ressortissants communautaires un titre de séjour de dix ans, de rétablir la commission du titre de séjour pour examiner les cas les plus difficiles, de renforcer les garanties de droit en matière de rétention administrative ? (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Faudrait-il refuser tout cela au nom de je ne sais quelle "autre politique", dont on laisse entendre qu'elle ne serait pas l'ouverture totale des frontières ni la régularisation de tous les sans-papiers, mais que l'on n'a pas eu le courage d'explicitier ici même plutôt que devant les caméras de la télévision ? Où est l'"inquiétante continuité", sinon chez ceux qui n'existent que dans une perpétuelle recherche existentielle ?

Il vous aura fallu beaucoup de courage, Monsieur le ministre, pour résister aux critiques de ceux qui ne proposent que l'éternel balancier de la revanche des mots et des symboles, dont l'immigré est toujours le perdant et l'extrême-droite la gagnante ! (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Mais était-il nécessaire de leur donner plus d'importance qu'elles n'en ont ? Qui nous fera croire que le respect de la loi serait le signe d'une continuité condamnable, et non la première vertu du changement auquel aspiraient les Français en juin 1997 ? L'inquiétante continuité ne serait-elle pas plutôt le fait de ceux qui n'ont pas trouvé, dans ce projet, l'équilibre qu'y trouvent la majorité des Français ? (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Si d'aucuns souhaitent pratiquer, après le soutien sans participation, la participation sans soutien, il leur appartient de prendre toutes leurs responsabilités ! Quant à ceux qui continuent de feindre de croire, contre toute réalité, que cette loi serait laxiste, (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) je les renvoie aux conséquences qu'ont eu leur attitude sur le résultat des dernières élections régionales et cantonales... (*Vives protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Votre commission des lois vous invite, pour sa part, à adopter le texte déjà voté par l'Assemblée en seconde lecture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe RCV*)

#### QUESTION PRÉALABLE

**M. le Président** - En application de l'article 91, alinéa 4, du Règlement, M. Debré et les membres du groupe RPR opposent la question préalable.

**M. Thierry Mariani** - Je renouvelle la ferme opposition du groupe RPR à un texte inutile, dangereux et pervers, auquel le ministre lui-même ne croit pas, car il lui a été imposé par la frange la plus laxiste de sa majorité, celle-là même qui trouve aujourd'hui qu'il ne va pas assez loin ! Nous vivons en effet dans un climat de dislocation de la majorité plurielle, qui jour après jour s'effiloche. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*) La France va payer bien cher cette vaine tentative de séduction des composantes extrêmes de la majorité.

Le texte va à l'encontre de la volonté de nos concitoyens, qui en ont assez de voir l'immigration irrégulière tolérée, voire encouragée. Il constitue, de plus, un véritable camouflet pour les étrangers légalement installés sur notre sol, et qui subissent les conséquences de l'amalgame entretenu à des fins électoralistes entre les clandestins et eux. C'est en effet sur le terreau de votre laxisme que se développent laxisme et xénophobie dans notre pays, c'est à cause de vos renoncements que progresse un parti extrémiste qui constitue la clé de vos succès électoraux passés et futurs, et qui présente un danger réel pour la démocratie ! Au lieu de donner des leçons de bonne conduite à l'opposition, la majorité plurielle ferait bien de balayer devant sa porte et de faire l'économie de projets qui alimentent la progression du Front national.

L'immigration est devenue, dans notre pays, un sujet sensible, qui attise les passions et favorise une certaine démagogie, dont d'aucuns ont fait leur fonds de commerce électoral. Mais entre l'angélisme irresponsable et l'extrémisme patenté, il y a une place pour l'équilibre, pour cet équilibre qui vous semble si cher, Monsieur le ministre, et que votre projet met pourtant gravement en cause. Nous considérons, quant à nous, que la législation actuelle concilie notre tradition d'accueil avec la nécessaire maîtrise des flux migratoires, et qu'à force de toujours déplacer le "curseur" dans la même direction, vous allez priver notre pays des moyens de maîtriser efficacement son immigration.

Nous l'avons dit et nous le redisons, car vous ne nous avez pas entendus : la France doit accueillir qui elle veut, et non pas qui le veut, il y va de notre souveraineté. Ce n'est pas en multipliant les titres de séjour et en les attribuant à un nombre croissant de demandeurs que vous allez maîtriser les flux migratoires !

Ce n'est pas non plus en renonçant à contrôler les regroupements familiaux et à vérifier les conditions de vie promises à ces familles que vous enverrez un signal de fermeté aux populations concernées.

Car, s'il faut sanctionner et reconduire chez eux les immigrés clandestins, la maîtrise des flux migratoires nous commande, compte tenu du développement des moyens d'information, de signifier sans ambages que la France ne tolérera pas la venue sur son sol de personnes qui ne respectent pas les règles d'entrée et de séjour définies par les lois de la République. Or c'est tout le contraire que vous faites en procédant ici à des régularisations massives que vous n'avez pas eu le courage d'assumer dans votre circulaire. Vous en ferez ainsi porter la responsabilité à votre majorité parlementaire, et comme je vous comprends ! Qui voudrait assumer de telles dispositions ?



Votre projet, nous l'avons dit aussi à plusieurs reprises, est marqué du sceau de l'improvisation. Or la réglementation sur l'entrée et le séjour des étrangers est une affaire sérieuse, qui suppose tout un travail préalable... qui n'a pas été fait.

En effet, cette matière touche à la souveraineté nationale, à l'identité française ; ce qui est en cause, c'est notre capacité à assimiler celles et ceux qui ont décidé de vivre sur notre sol. Mais les candidats à l'immigration sont des millions. Qui les en blâmerait ? Comment leur reprocher de vouloir quitter des conditions de vie précaires pour tenter leur chance dans un Etat démocratique, dont le niveau de vie est parmi les plus élevés de la planète ? Certes, de tous ces bancs, sont montées des déclarations de fermeté, mais, comme vous le déclariez vous-même à l'AFP le 6 avril, "quand on passe aux travaux pratiques, il n'y a plus personne" ! Et c'est bien pourquoi nous condamnons votre politique. Nous savons tous que la situation économique de notre pays ne lui permet plus d'accueillir des étrangers en nombre et que la présence d'immigrés clandestins est ressentie durement par une large majorité de nos concitoyens -comme le rapporteur le reconnaissait le 5 novembre dernier, affirmant que "les Français sont à 95 % pour la maîtrise des flux migratoires et d'accord pour juger que l'immigré clandestin doit pouvoir être ramené chez lui".

Le propos relève du bon sens et de l'évidence. Il s'agit simplement de se donner les moyens d'appliquer la loi.

Aussi ne puis-je comprendre que vous nous demandiez d'adopter ce texte dans l'urgence. Pourquoi n'avoir pas attendu un bilan de la législation en vigueur, qui a été approuvée par une large majorité de nos concitoyens malgré les gesticulations de quelques intellectuels qui ne sont confrontés aux réalités de l'immigration irrégulière qu'à travers leur imagination ?

Où pourrions-nous trouver la motivation qui vous pousse à changer les règles quand les précédentes n'ont pas encore eu le temps d'être réellement appliquées, si ce n'est dans la sphère du politique et de l'idéologie ?

Votre coalition gouvernementale est composite, et la cohésion, nous le voyons aujourd'hui, n'est pas son principal atout. En présentant ce projet, vous pensiez certainement vous assurer le vote de quelques composantes de la majorité. Je crains bien que cet espoir n'ait avorté.

Une fois encore, vous avez voulu instrumentaliser l'immigration en jouant avec l'intérêt national. Le pire, c'est que vous arrivez à mécontenter tout le monde et qu'au bout du compte, c'est la France qui paiera les pots cassés. En effet, ce texte idéologique et improvisé fait de notre pays un refuge ouvert à tous les vents, pour tous les infortunés de la terre !

**M. Charles Cova** - Très bien !

**M. Thierry Mariani** - Car, contrairement à ce que vous voulez faire croire aux Français, votre texte ne vise qu'à faciliter l'entrée et le séjour des étrangers, fussent-ils arrivés de façon irrégulière.

Ce ne sont pas les deux dispositions mineures, qui vous servent d'alibi pour parler de projet équilibré, qui parviendront à cacher la réalité. En effet, si vous n'abrogez pas formellement les lois Pasqua-Debré, vous les videz de toute substance. Article après article, vous levez les barrières, vous baissez la garde, vous privez la France des moyens de choisir souverainement celles et ceux qu'elle entend accueillir.

Ces droits nouveaux, offerts très largement, pour ne pas dire automatiquement à raison de motifs politiques, économiques, sanitaires et que sais-je encore, ne feront qu'affaiblir notre pays. Ils vont à l'encontre, je l'ai dit, du désir d'une large majorité de nos concitoyens ; ils constituent une véritable injure pour les étrangers régulièrement installés sur notre territoire et qui y respectent nos lois.

Votre projet, qui va, hélas, très certainement être adopté, est marqué par trois grands principes, tous susceptibles de remettre en cause les résultats que nous avons commencé d'obtenir : il assouplit très sensiblement les règles d'entrée et de séjour ; il prive la France des moyens de lutter contre l'immigration irrégulière ; enfin, il abandonne la notion traditionnelle du droit d'asile.

En premier lieu, vous créez de nouvelles catégories de cartes de séjour temporaire pour les scientifiques, pour favoriser la vie privée et familiale, pour les professions artistiques et culturelles, ainsi que pour certains étrangers gravement malades. Il en résulte une extraordinaire complexité, qui va rendre encore moins lisible notre législation, mais aussi entraîner un formidable appel d'air, alors que bien souvent, les cas que vous entendez régler faisaient l'objet d'une jurisprudence bien établie. Ainsi en va-t-il pour la carte "profession artistique et culturelle" : les artistes étrangers ont toujours pu se produire en France sans difficulté. La France, qui est une nation de culture, a toujours su les accueillir dans ses festivals. Cette nouvelle carte ne servira donc qu'à susciter de nouvelles tentatives de détournement de la loi, finalement à déconsidérer les vrais artistes. A trop vouloir en faire, on finit par aller à l'encontre de ses objectifs !

Le risque est d'autant plus grand que votre définition de l'artiste -"le titulaire d'un contrat de plus de trois mois passé avec un professionnel du spectacle, un établissement ou une entreprise culturels"- favorisera la conclusion de contrats de complaisance, tout en écartant certaines catégories d'artistes.

Quant à votre carte "vie privée et familiale", elle va favoriser une immigration d'allocataires d'ayants droit, au détriment de l'immigration de travail. Elle serait attribuée à l'étranger, ne vivant pas en état de polygamie, qui n'entre pas dans les catégories donnant traditionnellement droit à une carte de séjour temporaire, et dont "les liens personnels et familiaux sont tels que le refus d'autoriser son séjour porterait à son droit au respect de sa vie privée et familiale une atteinte disproportionnée au regard des motifs du refus". Un critère aussi subjectif ne peut qu'aboutir à la multiplication des contentieux. Tous les candidats à l'immigration, pour peu qu'ils soient restés dans notre pays un certain temps, et qu'ils y aient noué des liens personnels ou familiaux, pourront prétendre au bénéfice de cet article 4.

Outre que la législation actuelle permettait de régler les cas les plus délicats, cette mesure pèsera inévitablement sur les comptes sociaux, au moment même où les familles françaises sont mises à contribution pour résorber le déficit de la Sécurité sociale et où nos retraités se voient soumis à de nouveaux prélèvements. Enfin, les dizaines de milliers de clandestins que vous vous apprêtez à régulariser n'auront pas tous les moyens de vivre de façon satisfaisante sur notre sol. Ils devront alors avoir recours aux fonds publics. A combien estimez-vous ce coût ? Lors des deux précédentes lectures, vous n'avez pas pu nous répondre. Puis-je espérer quelques éléments aujourd'hui ?

Votre projet oblige par ailleurs l'administration à motiver les refus de visa. Or il semble qu'il faille le répéter, la délivrance des visas constitue un acte discrétionnaire : dès lors, un refus n'a pas à être motivé et votre projet constitue donc une atteinte intolérable à la souveraineté de notre pays. Le premier droit d'un Etat n'est-il pas de pouvoir librement choisir, sans avoir à se justifier, les femmes et les hommes qu'il entend accueillir ?

De plus, vous alourdiriez considérablement le travail des services consulaires, dont les effectifs sont réduits. Quelle contradiction !

Enfin, jugez-vous opportun de signifier à un étranger soupçonné de trafic de stupéfiants les raisons qui ont conduit à lui refuser un visa ? La grande délinquance, pourtant, n'est pas concernée par la seule exception à l'obligation de motivation : à raison de "considérations tenant à la sûreté de l'Etat".

Votre projet supprime aussi les certificats d'hébergement, revenant ainsi sur une réforme dont nous n'avons pas eu le temps de mesurer les effets puisqu'elle ne remonte qu'à avril 1997. Mais, surtout, pourquoi se priver d'un instrument de lutte contre l'immigration irrégulière, en même temps que d'une procédure qui garantissait aux étrangers des conditions de résidence décentes, comme l'a d'ailleurs reconnu le Président Fabius le 25 février 1997 : "Les certificats n'avaient qu'un seul but : préserver la dignité de l'étranger, lui garantir un toit, assurer sa santé physique et morale, mettre fin à l'exploitation à laquelle se livrent les marchands de sommeil".

Monsieur le ministre, chers collègues de la majorité, seriez-vous devenus à ce point inhumains que vous vouliez priver notre pays d'un tel instrument ? Quoi de plus normal que de s'assurer que les étrangers ne sont pas livrés à des profiteurs abusant de leur situation de détresse ? Chacun sait que certains logements étaient devenus des "appartements relais" et que certaines personnes faisaient des dizaines de demandes de certificat d'hébergement dans l'année. Il s'agissait de filières de travail clandestin. Si nous avions souhaité mieux contrôler la délivrance des certificats, ce n'était pas pour interdire à nos concitoyens d'inviter des amis étrangers à leur domicile, mais pour lutter contre les esclavagistes et les filières organisées de travail au noir ! Remettre cela en cause, ce n'est vraiment pas sérieux.

En matière de regroupement familial, nous avons défini dans la loi de 1993 des règles précises, conformes à l'article 8 de la convention européenne des droits de l'homme. Celui-ci dispose que le respect de la vie privée et familiale des étrangers n'est pas exclusif de considérations relatives "à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui".

Tout d'abord, nous avons ouvert le droit au regroupement aux étrangers qui pouvaient justifier deux ans de résidence légale en France. Vous, vous prévoyez de l'accorder après une seule année ; de plus, vous l'ouvrez aux enfants du demandeur ou du conjoint dont l'un ou l'autre exerce l'autorité parentale en vertu d'une décision d'une juridiction étrangère : quand on connaît l'état de la justice dans certains pays, on ne peut qu'être inquiet...

Ensuite, dans notre dispositif, il était possible de refuser le regroupement familial à ceux dont les revenus étaient insuffisants pour que tous les membres de leur famille vivent normalement en France. Avec votre texte, on ne pourra plus refuser le regroupement si le revenu de la famille est supérieur au SMIC, prestations sociales incluses. Or pensez-vous qu'une famille de cinq enfants puisse vivre en France avec un revenu global au SMIC ? Ce n'est pas sérieux !

Enfin, le demandeur devait disposer d'un logement "considéré comme normal pour une famille comparable vivant en France". Avec votre projet, le demandeur devra justifier qu'il sera en mesure de disposer d'un tel logement à la date d'arrivée de la famille. Une simple demande d'HLM suffira-t-elle ? On peut craindre que oui ! Et si le jour dit, le logement initialement prévu n'est pas disponible, faudra-t-il renvoyer les nouveaux arrivants dans leur pays ?

Le nombre de personnes entrées au titre du regroupement familial est passé de 32 665 en 1992 à 13 889 en 1996. C'est dire que nous avons obtenu des résultats encourageants. Avec vos dispositions, on peut se demander où nous allons...

Pour l'attribution de la carte de résident, vous supprimez la condition d'entrée régulière sur le territoire. A ceux qui ont bafoué les lois de la République, vous envoyez le message suivant : "Maintenez-vous sur le territoire en situation irrégulière le temps nécessaire et vous obtiendrez une carte de dix ans !" Quel mépris pour les étrangers qui ont respecté notre législation ! C'est une véritable prime à l'irrégularité !

En outre, votre texte prive la France de moyens substantiels de lutte contre l'immigration irrégulière, en remettant en cause la répression de certaines infractions.

Tel est le cas quand vous élargissez le "cercle de la famille" des personnes protégées contre l'incrimination pour aide au séjour irrégulier, et quand votre majorité étend cette impunité aux associations. Jusqu'à présent, l'impunité était réservée au conjoint de l'étranger, à ses ascendants et à ses descendants. Vous l'élargissez aux conjoints des descendants et ascendants, aux frères et sœurs de l'intéressé ainsi qu'à leurs conjoints, et vous l'appliquez au concubin.

En ce qui concerne les associations, certes vous avez quelque peu limité les dégâts puisque seules seront concernées les associations humanitaires dont la liste sera fixée par arrêté du ministre de l'intérieur ; cependant cette mesure imposée par une partie de la majorité constitue un véritable appel d'air.

On assiste d'ailleurs depuis quelque temps à de véritables coups de force de certaines composantes de la majorité "plurielle" pour empêcher l'expulsion de clandestins ne répondant pas aux critères de régularisation définis dans votre circulaire, Monsieur le ministre. Comment pourrait-il en être autrement, les membres des collectifs, soutenus par le parti communiste et les Verts se croyant désormais à l'abri de toute poursuite ? Cependant, il vous faut réagir.

**M. Noël Mamère** - La droite, elle, s'acoquine avec l'extrême-droite !

**M. Michel Meylan** - L'extrême-droite, vous êtes nombreux à lui devoir votre élection !

**M. Thierry Mariani** - Allez-vous engager des poursuites à l'encontre de ces fauteurs de troubles ? N'envisagez-vous pas de tirer les conséquences des agissements d'une partie de votre majorité ? Pouvez-vous continuer à gouverner avec cette partie de votre coalition qui, selon vos propres déclarations, soutient ceux qui contribuent à bafouer les lois, contribuent à la perte des repères dont la République a besoin pour faire front à l'extrême-droite ?

Au lieu de donner des leçons à l'opposition, ne devriez-vous pas commencer par régler le problème de vos propres alliances ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) Quand vous supprimez l'interdiction administrative du territoire, quand vous prévoyez que la demande d'abrogation d'un arrêté de reconduite à la frontière ne sera plus subordonnée à la présence hors de France de l'intéressé, vous privez encore l'administration de moyens de lutte contre l'immigration clandestine. Où est l'équilibre de votre texte ? Ne pensez-vous pas qu'il y a une certaine différence entre vos propos et le projet que vous nous demandez d'adopter ? Ne serait-il pas plus judicieux d'ajourner nos travaux ?

Dernier exemple : les dispositions concernant le droit d'asile. Vous ouvrez celui-ci aux "combattants de la liberté" : l'intention est généreuse mais qu'est-ce qu'un combattant de la liberté ? (*"Pas vous !" sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. Guy Fromion** - Noël Mamère ! (*Rires sur les bancs du groupe du RPR*)

**M. Thierry Mariani** - Ni la commission ni vous-même n'êtes parvenus à nous rassurer sur ce point capital. Allons-nous accueillir toutes celles et tous ceux qui luttent contre des régimes autoritaires ? Allons-nous ouvrir nos frontières à tous les révolutionnaires, à tous ceux qui connaissent la guerre civile et les luttes armées ? (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*)

J'entends vos cris, chers collègues ! Eh bien, nous en avons assez de vos leçons de morale ! Il y en a plus parmi vous que parmi nous qui ont été élus grâce au Front national ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF ; protestations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe RCV*)

Combien de principes comptez-vous encore sacrifier sur l'autel de la majorité plurielle ? Vainement d'ailleurs, car si on ne peut pas contester le caractère pluriel de votre coalition, force est de constater que vous ressemblez de moins en moins à une majorité ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

Nous, nous sommes attachés à la spécificité française, nous sommes les fervents partisans de l'intégration à la française mais nous refusons la juxtaposition de communautés sur notre territoire.

A l'évidence, votre texte va à l'encontre de la tradition républicaine. Il n'a pas été assez préparé, pas assez travaillé. De nombreuses incertitudes subsistent quant à ses conséquences sur les comptes sociaux, sur le libre exercice de notre souveraineté, sur la construction européenne, sur notre modèle de société. Sous prétexte de générosité, vous allez à l'encontre de l'intégration des étrangers régulièrement installés sur notre sol. En favorisant l'irrégularité, vous allez affaiblir la République, désespérer les étrangers qui respectent nos lois, susciter un réflexe de rejet de la part de nos concitoyens.

De plus, vous avez décidé de légiférer dans l'urgence.

Nous devons renoncer à cette procédure injustifiée, qui tronque le débat, et nous oblige à débattre dans la précipitation. C'est pourquoi je vous propose au nom du groupe RPR de voter cette question préalable, et d'ajourner en conséquence nos travaux sur ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Les règles fixées par la précédente majorité sont des règles d'équilibre, il n'y a pas lieu d'y revenir. (*Mêmes mouvements*)

**M. le Rapporteur** - Je demande quinze minutes de suspension. (*Vives protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Patrick Ollier** - Vous suspendez parce que vous n'êtes pas majoritaires ! C'est scandaleux !

La séance, suspendue à 17 heures 30, est reprise à 17 heures 45.

**M. le Président** - Nous en arrivons aux explications de vote sur la question préalable.

**M. François Colcombet** - Dès sa déclaration de politique générale, le Premier ministre avait annoncé sa volonté de proposer au Parlement une législation nouvelle relative aux étrangers, "ferme et digne". Ce projet de loi répond à cette intention.

Les avancées du texte peuvent être regroupées sous trois rubriques. D'abord, la suppression des procédures inutiles et vexatoires comme le certificat d'hébergement et l'exigence de visas de sortie et d'entrée sur le territoire pour les étrangers titulaires d'un titre de séjour. Ensuite, le maintien de la fermeté en matière de maîtrise des flux migratoires se traduit par l'allongement du délai de rétention administrative et le renforcement des sanctions contre les organisateurs de filières de travail clandestin. Enfin, le texte crée un véritable statut pour l'étranger en France, grâce à la motivation des refus de visas aux étrangers qui ont déjà des liens avec la France, la création du titre de séjour "scientifiques" et "profession artistique et culturelle", la création de la carte "retraité" et de la carte "vie privée et familiale" et aussi grâce à la réintroduction de la commission du titre de séjour. Soulignons, enfin, la refonte des conditions d'octroi de l'asile, notamment pour les personnes persécutées en raison de leur action en faveur de la liberté et la création de l'asile territorial.

La question préalable revient à demander s'il y a lieu de légiférer sur ce sujet. Cette question n'a de pertinence que rapportée aux objectifs de la loi, c'est-à-dire à la volonté politique de la majorité, portée elle-même par la volonté de nos concitoyens qui, en juin, ont opté pour une autre politique à l'égard des étrangers. Or la législation en vigueur le permet-elle ? (*"Oui !" sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Non, bien sûr. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) La législation de 1993 et 1997 ne permet pas de satisfaire aux exigences d'un grand pays démocratique. Pour la France, la majorité veut une politique permettant aux étrangers de bénéficier d'un statut protecteur garantissant, dès lors qu'ils sont régulièrement admis sur le territoire, leur intégration dans des conditions normales et dans le respect des droits accordés à chacun dans les Etats qui respectent les libertés individuelles et publiques. Le groupe socialiste ne pourra donc que voter contre la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe RCV*)

**M. Michel Suchod** - J'avais fait un rêve...

**Plusieurs députés RPR** - Un cauchemar !

**M. Michel Suchod** - ...que vous avez en effet transformé en cauchemar : que ce qui avait commencé il y a 18 ans avec Christian Bonnet, ces modifications répétées de l'ordonnance de 1945, allait enfin cesser, que l'on allait adopter une législation ferme, juste, applicable, acceptable par tous, qui sortirait enfin l'émigration du débat permanent. Hélas, en entendant M. Mariani...

**Plusieurs députés RPR** - Excellent !

**M. Michel Suchod** - En entendant l'excellent M. Mariani (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR*) nous accuser de visées politiciennes, nous reprocher de transformer la France en refuge ouvert à tous les vents et de préparer la venue de millions de clandestins, je vois que le cauchemar continue. Vous ne cessez de faire l'amalgame entre l'immigration et l'insécurité : pourtant le 25 février, lors de la lecture précédente, vous étiez moins présents dans l'hémicycle -c'est qu'à la veille des cantonales vous sembliez avoir compris que votre discours apportait de l'eau au moulin du Front national. (*Interruptions et claquements de pupitres sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. le Président** - Je vous en prie, mes chers collègues.

**M. Michel Suchod** - Croyez-vous que cette attitude soit compatible avec les consultations du Président de la République sur la rénovation de la vie politique ? En tout cas, chacun comprendra que nous rejetons la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

**M. Claude Goasguen** - Bien entendu, l'UDF votera la question préalable. Ce projet appelle les critiques de l'opposition, mais dans la majorité elle-même, Monsieur le ministre, certains le refusent -y compris de façon physique, puisque certains députés ont contribué par leur présence à empêcher l'application de vos mesures.

Sur un sujet aussi délicat et grave, il n'est pas salutaire de faire l'unanimité contre soi. Il faut que votre projet soit mauvais pour être rejeté à gauche comme à droite ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. André Gerin** - Nous voterons bien sûr contre la question préalable, comme nous avons toujours combattu les lois liberticides que son adoption rétablirait. Le groupe communiste a de la suite dans les idées. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

En décembre et février, lors des lectures précédentes, la droite avait des accents dignes des années 30 (*Vives protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) et le spectacle des régions l'a confirmé depuis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste*)

**M. le Président** - Le groupe RPR demande un scrutin public sur la question préalable.

A la majorité de 281 voix contre 131 sur 412 votants et 412 suffrages exprimés, la question préalable n'est pas adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. André Gerin** - Durant cette discussion, nous avons déployé beaucoup d'efforts pour des résultats certes positifs mais, à nos yeux, encore loin du compte.

Une majorité s'est prononcée, en juin dernier, pour une autre politique, pour plus de justice et de respect de la personne humaine. Une majorité se dégagera aussi pour substituer à une France forteresse une France de la fraternité et de la solidarité.

Le droit d'asile doit être pleinement reconnu. C'est pourquoi les députés communistes plaident pour étendre la définition de réfugié à toutes les personnes réellement persécutées dans leur pays d'origine. Or, trop souvent, une interprétation restrictive de la convention de Genève a abouti à rejeter des demandes d'asile de personnes victimes de forces terroristes non étatiques, comme en Algérie...

**M. Bernard Accoyer** - Ou comme en URSS !

**M. André Gerin** - ...ou de violences sexuelles.

Signalons aussi notre émotion devant les conditions déplorables d'accueil dans les zones d'attente et les centres de rétention. Nous avons pris acte, Monsieur le ministre, de votre engagement, de réhabiliter et de doter d'un statut ces centres.

Nous avons combattu les lois Méhaignerie, Pasqua et Debré et nous condamnons la défiance vis-à-vis des immigrés qui les ont engendrées. Nous avons participé au débat en toute loyauté et en toute franchise. Nous avons défendu nos idées, nous nous sommes opposés aux dispositions qui nous paraissent demeurer des éléments des lois Pasqua-Debré.

Notre choix, fondé sur le respect des libertés et sur la nécessité d'une nouvelle législation respectant les droits de l'homme, reste le même aujourd'hui.

Le projet apporte certes des correctifs sensibles, mais il pourrait aller beaucoup plus loin.

N'étant pas partisan du tout ou rien, les députés communistes ont défendu des amendements en affirmant, comme je le fais ici, notre solidarité avec l'action générale du Gouvernement. Quelques-uns de ces amendements ont été adoptés.

On entend ce grand discours sur la culture française, qui serait menacée par le multiculturalisme. Or la richesse de celle-ci ne vient-elle pas de sa capacité à s'ouvrir à d'autres cultures et à s'en nourrir ? Comment une culture comme la nôtre, qui prétend à l'universel, pourrait-elle se fermer aux autres sans se renier elle-même, comme le propose la droite ? (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Richard Cazenave** - Nous n'avons jamais dit cela ! C'est la stalinisation des esprits !

**M. André Gerin** - Je réponds à la pétainisation des esprits à droite !

**M. Bernard Accoyer** - Que faisiez-vous entre 1940 et 1942 ?

**M. André Gerin** - Par une contradiction politique et historique, la droite, tout en brandissant le pavillon de la francophonie, a empêché de plus en plus les étudiants et chercheurs étrangers à accéder aux universités françaises. On prétendait travailler au rayonnement de la pensée française en commençant par fermer portes et fenêtres. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Ce n'est pas la lepénisation des esprits à droite qui nous fera changer d'avis !

Comprenez plutôt que ces étrangers qui nous dérangent peuvent nous inciter à nous interroger sur notre société, notre identité et notre culture.

Cessez la diabolisation, les fantasmes et les amalgames, tous ces mots lancés en l'air et qui ne correspondent qu'à des réalités marginales.

Le populisme, qui joue sur les pulsions de l'opinion, est une tentation traditionnelle dans la vie politique française. Or, c'est une gangrène. Si on accepte le vocabulaire, on finit par accepter le fond. On commence par la vulgarité, on continue dans la démagogie, on termine par le populisme, et on voit le résultat.

Voilà le combat que les communistes ont voulu livrer, avec la majorité plurielle. Nous refusons l'égoïsme national et l'individualisme primaire. Nous avons voulu travailler à l'adoption d'un texte répondant aux espoirs déçus, d'une loi juste et humaine. Nous avons voulu faire en sorte qu'en France on puisse enfin construire une politique de gauche qui réussisse.

Je voudrais pour conclure attirer l'attention sur la situation des "sans-papiers", de ces familles qui ont été "clandestinisées" par les lois de 1993, placées en état de suspicion, installées dans une insécurité juridique et une précarité permanentes, et qui mènent des luttes exemplaires.

Elles ont bénéficié de la solidarité d'associations, d'églises, de syndicats, de partis, de personnalités issues de milieux très divers, et si la circulaire de 1997 leur a ouvert un grand espoir, son application n'a pas donné pleinement satisfaction.

**M. le Rapporteur** - Ce n'est pas ce que disent les 55 000 régularisés !

**M. André Gerin** - Nous souhaitons que des efforts soient faits pour répondre de façon humaine à leur soif de reconnaissance et de justice, pour rouvrir les chantiers du codéveloppement, de l'intégration, d'une politique d'immigration tournée vers le XXIème siècle. Nous voulons agir pour l'élaboration d'un texte plus juste, pour la remise à l'ordre du jour de l'abrogation des lois Pasqua et Debré. Voter contre le projet serait maintenir ces dernières dans leur intégralité, aussi confirmons-nous notre abstention. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*)

**M. Noël Mamère** - C'est de la France qu'il s'agit, de notre avenir commun, de notre capacité collective à donner un coup d'arrêt aux dérives xénophobes qui menacent notre République. Un parti factieux, antirépublicain, tente de prendre notre pays en otage. Nous ne pouvons l'admettre. Il fut résister.

Nous avons combattu, en leur temps, les lois Pasqua et Debré, et nous continuons de demander leur abrogation, car elles ont balisé le chemin du déshonneur emprunté aujourd'hui par les élus de droite de certains conseils régionaux : de la peur de l'autre érigée en principe politique à la préférence nationale telle qu'appliquée à Vitrolles, il n'y avait qu'un pas ! (*Protestations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Je le dis sans polémique, car l'heure n'est plus à montrer du doigt tel ou tel esprit faible : nous devons jeter les bases d'un sursaut démocratique capable de mettre un terme à la spirale politique et sociale que traverse notre pays. Le présent projet aurait pu nous en donner l'occasion. C'est un nouveau rendez-vous manqué de la France avec son histoire, de la gauche avec ses engagements.

Ainsi, nous n'avons pas été capables d'en finir avec la disposition discriminatoire connue sous le nom de "double peine", et qui veut qu'un même délit soit puni différemment selon que son auteur est né en France ou non. Nous n'avons pas su non plus mettre fin aux inacceptables conditions d'hébergement dans les centres de rétention. Je prends acte, Monsieur le ministre, de notre désaccord sur ces deux points, et malheureusement sur beaucoup d'autres. Je crains même qu'il se soit encore aggravé au cours des dernières semaines, car l'outrance ne sert jamais le débat.

En fait, nous n'avons pas la même conception de la République : vous la croyez mise à mal par la poignée de justes qui s'opposent, dans les aéroports, à l'expulsion des sans-papiers, nous la savons menacée par un parti fascisant dont vous refusez de dissoudre la milice. Nous ne voulons pas croire que vous préféreriez poursuivre des militants associatifs pour délit d'humanité. Notre ennemi n'est pas un trotskiste anglais qui comploterait contre la sacro-sainte souveraineté de la France. Notre ennemi commun, aujourd'hui comme hier, c'est la veulerie, la lâcheté, la compromission avec les forces de l'odieux.

Qui sont ces hommes, ces femmes, ces enfants qui, de nouveau, ont trouvé refuge dans des églises, à Créteil, au Havre, à Bobigny ? Ce sont des gens qui ont cru, de bonne foi, à vos promesses de régularisation, qui en ont assez de vivre comme des rats avec la peur au ventre, et qui demandent justice et dignité. Et quand la jeunesse de France se solidarise de leur combat, je dis qu'elle est admirable, qu'elle est belle comme la révolte contre la haine de l'autre.

Peut-on à la fois condamner le néolibéralisme qui lance notre planète dans une course folle vers l'abîme et ne pas défendre ses victimes les plus fragiles ? Peut-on prétendre mettre en œuvre une nouvelle politique africaine tout en menottant et en baillonnant des Africains expulsés ? Peut-on affirmer sa compassion pour la souffrance du peuple algérien et continuer de lui délivrer des visas au compte-gouttes, pire : de renvoyer en Algérie ceux qui l'ont quittée parce qu'ils craignaient pour leur vie ?

Parce qu'il faut parler clairement, nous serons cinq députés verts à voter contre ce projet de loi, qui, tout comme la circulaire de régularisation, créera plus de problèmes qu'elle n'en résoudra. Je crains que ce 8 avril ne soit un mercredi noir pour les immigrés, un jour de deuil pour une certaine idée de la France ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*)



**M. Claude Goasguen** - Nous ne pouvons que regretter l'attitude qui fut la vôtre lors des lectures précédentes. Des quelque deux mille amendements déposés par l'opposition à l'Assemblée, vous n'avez retenu qu'une poignée, et vous n'avez pas davantage écouté les propos de bon sens des sénateurs, que vous avez contraints, par votre stratégie électorale de rupture, à adopter la question préalable en seconde lecture.

A aucun moment vous n'avez cherché à répondre à l'attente des Français, qui ne vous demandaient certainement pas d'ouvrir davantage les frontières de notre pays. Pour des raisons politiques, vous avez refusé de doter la France des moyens de contrôler avec fermeté l'immigration régulière et irrégulière. Vous aviez pourtant l'occasion d'engager un vrai dialogue, en vous appuyant notamment sur le traité d'Amsterdam. Vous ne l'avez pas fait, et nous le déplorons d'autant plus que ce projet, mauvais et dangereux, ne règlera aucun problème, bien au contraire.

Les faits parlent d'eux-mêmes, et le résultat de votre laxisme ne se fait pas attendre. Vous êtes d'ailleurs le premier à en pâtir au sein de la majorité : nous venons d'entendre les propos très durs de M. Mamère, et plusieurs élus communistes et verts se sont rendus avant-hier à Roissy pour s'opposer à des expulsions de clandestins, après que vous eûtes vous-même taxé d'incivisme et même de trotskisme les groupes qui avaient agi de même la semaine dernière. Les communistes seraient-ils devenus trotskistes ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) Quant aux irréguliers en question, non seulement ils n'ont pu être expulsés, mais ils ont été remis en liberté : est-ce là la fermeté dont vous vous targuez ? Qu'attendez-vous pour faire appliquer la loi ? Que la multiplication de ces incidents crée un appel d'air tel que ce soit impossible ?

Votre responsabilité est énorme, car vous avez fait naître, par votre circulaire puis par votre projet, les espoirs les plus fous chez les partisans d'une immigration sans contrôle. Était-il anodin d'aller à Bamako proclamer la fin des charters, pour expliquer ensuite qu'il ne s'agissait que de changer de moyen de transport et de recourir aux lignes régulières ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) A force de jongleries et de pirouettes, vous aurez réussi le tour de force de faire l'unanimité contre vous

Pour contenter les voix discordantes de votre majorité plurielle, vous vous retranchez derrière la notion, pratique mais démagogique, d'assouplissement. Appliqué à toutes les procédures de contrôle, notamment en matière de regroupement familial, cet assouplissement remet en cause toute politique d'intégration véritable et toute maîtrise des flux migratoires. Alors que l'octroi d'un visa est un acte souverain, discrétionnaire, vous imposez la motivation du refus dans de nombreux cas, tandis que vous supprimez le certificat d'hébergement.

Vous assouplissez considérablement le dispositif de la carte de séjour temporaire, prévoyant notamment d'octroyer celle-ci à raison de "liens personnels et familiaux", ce qui ouvre la porte à des régularisations massives. Vous dépenalisez dans de très nombreux cas l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers, préparant ainsi de nombreux abus. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons déposé un recours devant le Conseil constitutionnel, d'autant qu'à cette politique d'infractions légales vous avez ajouté le choix par décret des associations susceptibles d'en bénéficier !

Vous élargissez le regroupement familial à des familles qui ne disposent même pas du SMIC en vous contentant de la simple promesse d'un logement satisfaisant au moment de leur arrivée. Vous faites ainsi venir des étrangers qui dépendront d'emblée de la solidarité sociale.

Vous étendez le droit d'asile de façon très floue et idéologique aux "combattants pour la liberté" et vous institutionnalisez le droit d'asile territorial, ce qui permettra à tous les demandeurs de l'Union européenne de venir tenter leur chance chez nous.

En définitive, ce texte va aggraver l'immigration régulière mais aussi la clandestinité et ses conséquences, trafics, chômage et misère, qui font le lit du Front national.

Plus généralement, vous n'avez aucune vision à long terme, refusant, malgré mes propositions, d'engager une réflexion sur les causes de l'immigration ou sur les mesures de prévention possibles. Vous avez aussi, comme toujours, fait le contraire de ce qui était raisonnable en supprimant le ministère de la coopération...

Vous n'avez pas non plus voulu envisager la question de l'immigration sous l'angle international, ni communautaire. Ce manque d'ouverture est patent dans le texte : il n'y est, en effet, pas tenu compte du traité d'Amsterdam, qui prévoit une communautarisation des politiques d'immigration...

**M. le Rapporteur** - Une procédure !

**M. Claude Goasguen** - Vous savez que votre texte sera obsolète cinq ans après la ratification de ce traité, car contraire à l'ensemble des politiques européennes. Mais, comme vous aviez des intérêts politiques à court terme, vous nous avez fait participer à un faux débat sur un texte déjà condamné. Le problème est, qu'entre temps, vous aurez laissé entrer des milliers de personnes.

145 000 dossiers de clandestins ont été déposés dans nos préfectures. Sur 60 000 dossiers traités, 30 000 ont été régularisés. Que deviennent les 30 000 dont les dossiers ont été refusés ? Ceux-là, nos services de police les connaissent et sont en mesure de les éloigner du territoire. Mais, de sanction, il n'y en aura pas ! Et le message incitatif semble être déjà passé clairement si l'on s'en réfère aux incidents auxquels donnent lieu les reconduites à la frontière.

Si nous ne pouvons plus sanctionner ces irréguliers par l'expulsion, comment faire respecter la loi ? Et comment dissuader les candidats à l'immigration ?

Votre loi est laxiste et bâclée, nous nous y opposons en tous points. Quand vous assouplissez, nous aurions contrôlé : quand vous inquiétez, nous aurions sécurisé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) Ce sont des engagements clairs qui rassurent, non l'habileté politicienne dont vous avez fait preuve !

La France va inévitablement entrer dans la spirale d'une aggravation de la clandestinité. Etait-ce vraiment une attitude raisonnable et raisonnée ? Les autres pays européens qui parviennent à résoudre les mêmes problèmes par d'autres moyens vont une fois encore s'étonner de notre frilosité, de cette exception française qui, à terme, va nous mettre hors normes de sécurité dans l'Union.

Nous voulons une France forte, respectée à l'intérieur comme à l'extérieur. Or votre projet n'y contribue en rien et les conséquences de vos errements seront à n'en point douter très néfastes pour notre pays. C'est pourquoi, en cette ultime lecture -et sachant que l'addition des lectures ne sert pas à grand-chose sur ce sujet-, nous nous opposerons avec fermeté et détermination à un projet qui, loin de résoudre les problèmes, en crée de supplémentaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Christophe Caresche** - Au terme de notre examen, le moment est venu de porter un regard, une appréciation, non seulement sur ce projet, mais aussi sur la politique suivie par le Gouvernement depuis déjà plusieurs mois.

Cette politique visait à la fois et parallèlement à résoudre les situations d'urgence léguées par le gouvernement précédent -d'où la régularisation des sans-papiers- et à jeter les bases d'une législation sur les étrangers assurée d'une certaine durée, tout en étant digne et respectueuse des individus.

Ma conviction, et celle de mon groupe, est que seule une approche équilibrée -ce qui ne signifie pas consensuelle, j'y reviendrai- peut asseoir une politique conforme à nos traditions et à nos valeurs.

Cette politique doit, résistant aux alternances, permettre aux étrangers qui sont sur notre sol ou qui ont vocation à y venir, de vivre dans la dignité et la stabilité. Toutes les autres approches ont montré leurs limites, quand elles n'ont pas conduit à des impasses. L'approche répressive que résumait le slogan "immigration zéro" a créé des situations inextricables et abouti à des mesures contraires à nos principes républicains ; elle a été rejetée par les Français. Quant à l'"ouverture" à laquelle certains font encore référence, elle fut symbolisée par la régularisation massive de 1981, mais faute de cadre et de critères, elle n'a pas résisté à la réalité et aux vicissitudes des politiques.

C'est parce que, durant vingt ans, on n'a cessé d'osciller, parfois au sein d'un même gouvernement, entre ces deux attitudes contradictoires, et qu'on a mené une politique sans principes, flattant les uns puis les autres, que nous n'avons pas su donner une réponse satisfaisante à la question de l'immigration. Le face-à-face entre les partisans de la fermeture des frontières et ceux de l'ouverture sans limites est dangereux et stérile. Ni les uns ni les autres ne proposent rien de viable : les premiers parce que qu'ils nient contre toute évidence l'existence d'un flux migratoire lié à notre situation ; les seconds parce qu'ils refusent de voir que le déséquilibre entre les pays développés et les autres est tel qu'il entraînerait probablement, dans l'hypothèse d'une ouverture totale des frontières, des mouvements de population impossibles à maîtriser.

Seule donc une approche équilibrée entre la reconnaissance d'une immigration régulière et le nécessaire contrôle des flux permet d'avoir une politique d'immigration durable et conséquente.

Mais approche équilibrée ne signifie pas consensus. Le présent projet marque des ruptures fortes avec les politiques passées, d'abord par la reconnaissance d'une immigration régulière, ensuite par la définition de principes et de critères fondant des droits.

Ces critères, qui président également à la régularisation, sont issus du mouvement des sans-papiers. A l'époque, en effet, le collège des médiateurs mais aussi certaines associations avaient écarté une régularisation générale.

La politique du Gouvernement est une politique généreuse qui se traduira par la régularisation de plusieurs dizaines de milliers de sans-papiers : il ne faudrait pas que l'agitation de quelques-uns le fasse oublier.

D'autre part, l'adoption de ce texte et son application permettront de mieux garantir les droits des étrangers et de simplifier les procédures administratives. Nous avons contribué à l'enrichir, poussant non dans le sens de la restriction comme je l'ai lu, mais dans celui d'une protection accrue. Or, de ce point de vue, nous ne pouvons être satisfaits de la rédaction de la disposition visant à dépenaliser l'aide fournie à des étrangers en situation irrégulière. En deuxième lecture, nous avons essayé de préciser le texte adopté en première lecture à l'initiative de Julien Dray en indiquant que la liste des associations concernées serait établie par le ministère de l'intérieur. Mais cette formule n'est, semble-t-il pas, constitutionnelle puisqu'elle ne respecte pas le principe d'égalité et, d'autre part, certains ont redouté le pouvoir ainsi reconnu au ministre. Je n'ai, pour ma part, aucun doute sur vos intentions, Monsieur le ministre. En outre, ces associations sont connues et reconnues. Mais il est vrai que, sur le principe, la procédure est contestable et c'est pourquoi j'avais suggéré que la liste soit établie par un décret pris en Conseil d'Etat. Il est maintenant trop tard pour modifier le texte, mais il est encore temps de préciser votre position, afin d'éclairer le Conseil constitutionnel.

Pour conclure, j'évoquerai le contexte politique dans lequel nous nous apprêtons à voter ce projet à travers une citation de l'article de Pierre Georges paru dans *Le Monde* d'hier : "La gauche débat en marche avec cet art si particulier qu'elle a d'instruire son propre procès, de désigner son propre ennemi intérieur. Elle excelle à s'autoflageller en place publique... La gauche de la gauche tient cette dernière en suspicion permanente, et presque en garde-à-pensée au commissariat des idéaux, dans la certitude où elle est que le pouvoir polit ses idéaux comme galet".

La gauche est diverse et c'est bien. Elle est vigilante et elle a raison. Mais qu'elle prenne garde de ne pas rendre impossible tout changement.

C'est parce que le groupe socialiste considère ce projet comme un progrès, répondant aux attentes des Français et améliorant la situation des étrangers, qu'il le votera ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et de nombreux bancs du groupe RCV*)

**M. Richard Cazenave** - Vos "expressions malheureuses", selon les termes employés par Mme Voynet, viennent donc de vous faire passer, Monsieur le ministre, dans le camp des méchants, des sans-cœur, incapables de la moindre générosité en raison de je ne sais quelles particularités chromosomiques -dans le camp où vous n'avez cessé de nous ranger tout au long des débats !

"Il a fumé du hash pas frais", dit un ami de Mme Voynet -certainement un connaisseur. "J'ai toujours pensé qu'il finirait à l'extrême-droite", dit un autre. Bref, Monsieur le ministre, vous voilà en agent labellisé de la "lepénisation des esprits". Tout cela pour avoir osé réexpédier chez elles trois personnes en situation illégale en France... Il n'en reste donc plus que 79 997 sur les 80 000 non régularisables qui ont été identifiées. A ce rythme, étant donné que vous avez renoncé aux renvois groupés, il faudra que l'imagination soit au pouvoir !

Pourtant, vous n'avez pas ménagé vos efforts depuis six mois pour satisfaire l'insatiable appétit de vos alliés -je vous cite- "marxistes, léninistes, internationalistes" et autres trotskistes...

**M. le Ministre** - Vous me prêtez des propos que je n'ai pas tenus. A Roissy, j'ai qualifié certains petits groupes d'une épithète qui n'avait rien de péjoratif car pour moi, la liberté d'opinion est sacrée. Je vous remercie de me donner l'occasion de préciser ce que j'avais dit sur le ton de l'humour à l'attention d'un auditoire restreint : j'avais indiqué que, pour ma part, j'étais un rationaliste avant d'être un marxiste, et un républicain avant d'être un internationaliste...

**M. Richard Cazenave** - Merci d'avoir confirmé qu'il s'agissait bien d'opposer les marxistes et les républicains, les internationalistes et ceux qui fondent leur politique sur la nation...

C'est, disais-je, pour donner satisfaction à vos alliés que vous avez élaboré ce texte qui ne sert ni l'intérêt national ni l'intérêt des étrangers désireux de s'intégrer. C'est un texte de circonstance, résultat de calculs électoraux, de surenchère aux bons sentiments, de promesses généreusement distribuées en un temps où, il est vrai, vous ne pensiez pas gagner les élections. Le Front national, en imposant des triangulaires, vous a donné un coup de main...

**M. le Rapporteur** - Parlez-nous de Millon !

**M. Richard Cazenave** - Nous sommes à l'Assemblée nationale, pas au conseil régional de Rhône-Alpes. Nous pourrions aussi parler de M. Queyranne... (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste*)

Vos alliés de la gauche radicale ont obtenu 90 % de ce qu'ils voulaient -mais pas 100 % : c'est que vous faites une crispation d'essence fasciste... Nous revenons aux bonnes vieilles méthodes des procès staliniens ! Mais voilà : trop souvent dans ce débat, faute d'arguments à nous opposer, vous avez cédé à l'anathème ; et à trop le banaliser, on finit par le subir ! En même temps, il risque de devenir inopérant : à force de crier au loup quand il n'est pas là, on finit par être sans voix quand le danger survient !

**M. le Rapporteur** - C'est une bonne autocritique...

**M. Richard Cazenave** - Voilà un sujet de réflexion pour tous ceux qui sont sincèrement attachés aux valeurs de la République ; mais sont-ils aussi nombreux et aussi sincères qu'on le prétend sur ces bancs ?

Vous avez banni de vos discours l'"abrogation" des textes Pasqua et Debré ; mais vous faites pire, puisque vous revenez même sur certaines dispositions de l'ordonnance de 1945 et sur des mesures prises par des gouvernements de gauche. Dans votre texte, 36 articles sur 39 ouvrent de nouvelles voies à l'immigration...

Déjà, avant même l'entrée en vigueur de la loi, le message a été reçu cinq sur cinq : les demandes d'asile adressées à l'OFFRA sont en augmentation de 29 %, les mesures de reconduite exécutées sont en baisse de 26 %... Aux clandestins "reçus en héritage", selon une expression que vous affectionnez et qui gagnerait à être précisée, s'ajoutent déjà ceux à qui votre retour au pouvoir a fait espérer des possibilités nouvelles de régularisation.

Sur ce sujet comme sur bien d'autres, vous êtes totalement à contre-courant de nos voisins. Xénophobe M. Kohl ? Raciste M. Blair ? Fasciste M. Prodi ? Nourrissent-ils ces "fantasmes malsains" dont vous n'avez cessé de nous accuser ? Ou bien ne font-ils que regarder les choses en face ? Est-ce en faisant venir d'autres étrangers qu'on facilitera l'intégration des enfants issus de l'immigration qui, dans certains quartiers, constituent déjà 80 % de l'effectif des classes ? Est-ce courageux, est-ce généreux d'accroître les problèmes de ceux qui, déjà, sont confrontés à de multiples difficultés quotidiennes ?

La France n'est pas ce pays égoïste et frileux que vous décrivez ; elle prend plus que sa part aux malheurs du monde. Son aide au développement -malheureusement en forte baisse depuis que vous êtes au pouvoir- la situait encore en 1996 au deuxième rang mondial. C'est là, à la source, que nous devons agir ; non en acceptant les caricatures d'une gauche moralisante qui se veut ouverte, généreuse et solidaire et qui pour résultats obtient la montée des égoïsmes, de l'intolérance et du refus de l'autre ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)

Comme vous le dites, Monsieur le ministre, "les chemins de l'enfer sont pavés de bonnes intentions". Hélas, nos vellétés républicaines sont purement incantatoires : ce que vous nous proposez -parfois à contrecœur, je veux bien en convenir- n'est, hélas, qu'un nouvel affaissement de la volonté nationale. Notre modèle républicain n'a-t-il donc pas subi assez de renoncements, n'est-il pas suffisamment miné par un Etat omnipotent, et donc impotent, et par une vision malthusienne qui conduit à renoncer à la croissance et au travail ? Devant ces décombres, tout ce que vous proposez, c'est de créer de nouveaux déséquilibres !

**M. André Gerin** - Vous parlez de la lepénisation de Rhône-Alpes ?

**M. Richard Cazenave** - Le RPR s'est prononcé clairement sur ces questions. Je n'ai pas de leçons de morale à recevoir, surtout de la part de staliniens !

**M. Julien Dray** - Des leçons politiques vous feraient du bien !

**M. Richard Cazenave** - C'est nous qui sommes en première ligne dans la lutte contre les extrémismes. Vous, vous recueillez les voix dans votre escarcelle ! Avec ce texte, vous donnez encore à manger à l'extrême-droite !

Croyez-vous que notre vocation soit d'accueillir encore et toujours de nouveaux arrivants, qu'il suffirait de doter d'une carte de séjour pour qu'ils se transforment en bons citoyens de la République ? Ne croyez-vous pas plutôt qu'en jouant ainsi, parfois diaboliquement, avec la République, vous alimentez directement ceux qui se réjouissent de ses malheurs ? Ce n'est pas en agissant comme vous le faites qu'on apaisera les peurs de nos concitoyens.

Nous ne pouvons donc que vous redire notre totale opposition à un texte dont le contenu contredit l'exposé des motifs, qui ne fera que compromettre un peu plus les chances de l'intégration et fragilisera davantage encore notre pacte républicain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Patrick Braouezec** - Considérez d'abord, Monsieur le ministre, que je suis en parfait accord avec mes collègues André Gerin et Noël Mamère, même si leurs propos n'aboutissent pas aux mêmes votes.

J'ai noté qu'au début de votre intervention, vous avez surtout donné des gages à la droite : en utilisant à plusieurs reprises la locution "manque", vous avez exprimé les restrictions supplémentaires que vous avez intégrées dans le texte.

En vous octroyant le droit de fixer par arrêté la liste des associations qui seraient exonérées de responsabilité pénale en cas d'aide au séjour irrégulier, vous sous-entendez que les autres associations ne pourraient qu'organiser des filières d'immigration clandestine. Il ne me semble pas de bonne politique qu'un Gouvernement désigne, parmi les associations, celles qui sont bonnes et celles qui sont mauvaises...

Quelques mots sur les personnes dites célibataires non régularisables. Ce sont souvent des personnes installées depuis longtemps sur le territoire mais qui ne peuvent pas apporter tous les justificatifs demandés. On oublie trop souvent que ce sont, dans leur quasi-totalité, des ouvriers, des travailleurs qui ont participé au développement de notre économie, en effectuant bien souvent les travaux les plus pénibles. La plupart du temps, ils sont pères de famille. Ils ont choisi de se sacrifier ici en dépensant peu -ce que certains, comme M. Cuq, leur reprochent- pour permettre à leurs familles et à d'autres personnes de vivre ou de survivre au pays. Ce faisant, ils ont souvent contribué plus que toutes les coopérations institutionnelles au développement de leurs villages et de leurs régions. Ce sont aujourd'hui les premiers expulsés : c'est doublement injuste !

Je souhaite relever, d'autre part, les réponses arbitraires, la légèreté et la désinvolture dans le traitement des dossiers. Que dire à ce Malien prié de regagner son pays par une lettre... qui invoque les accords franco-algériens ? Que répondre à cette personne qui travaille à EDF sur des sites de haute sécurité, et qui se voit déboutée ? A ces frères jumeaux dont l'un est régularisé, l'autre non ? Que peut penser cet homme qui, ayant déposé des dossiers dans deux départements, est régularisé dans l'un et débouté dans l'autre ? Où est la République égalitaire ? Où sont les règles claires que vous évoquiez, Monsieur le ministre ?

L'enfer, dites-vous, est pavé de bonnes intentions. Mais nous pourrions vous retourner la formule. Je ne répondrai pas, d'autre part, à vos propos provocateurs ; mais j'approuve la hauteur de vues à laquelle l'évêque de Saint-Denis a répondu à ce que vous aviez dit à son encontre. Bientôt, de dérapage en écart de langage, nous aurons peut-être le premier évêque trotskiste britannique de France...

Je m'oppose également à la dichotomie simpliste et manichéenne entre une "gauche morale" et une "gauche sociale" ou "réaliste". Tout d'abord, je ne peux pas croire que ceux qui fustigent la "gauche morale" n'aient pas quelques principes éthiques, et qu'ils soient de purs cyniques. En outre, nous sommes nombreux dans ce pays à nous réclamer d'une gauche éthique -terme que je préfère à celui de morale, que l'on convoque quand il n'y a plus de politique- et, indissociablement, de l'action au quotidien d'une gauche sociale : ces deux termes forment un tout, et ils font peut-être "une gauche de gauche", pour citer Pierre Bourdieu.

Enfin, la confusion que nous entretenons entre le débat sur cette loi qui porte sur l'accueil des futurs immigrés, et le problème de la circulaire de régularisation de ceux qui sont déjà là, n'est pas de bonne politique. Le contenu même de la loi m'a conduit à m'abstenir, comme l'ensemble du groupe communiste, lors des deux premières lectures, mais je voterai contre en troisième lecture. Nous avons tenté de l'améliorer par nos amendements, mais nos efforts ont été vains. La raison de mon vote est donc simple. Votre politique de l'immigration suscite une émotion de plus en plus vive dans l'opinion. Votre texte n'abroge pas les lois Pasqua-Debré. Après avoir appelé les sans-papiers à se faire connaître, vous refusez d'en régulariser des dizaines de milliers, et vous procédez à des expulsions indignes. Vous-même multipliez les propos provocateurs et insultants. Selon vous, ceux qui s'opposent à votre politique font le jeu du Front national. Ceci peut vouloir flatter l'opinion, mais c'est une politique qui tourne le dos aux valeurs de gauche. Pour ma part, j'entends œuvrer à la demande d'un moratoire sur les expulsions afin de réétudier les dossiers déboutés. Je condamnerai toutes poursuites judiciaires contre ceux qui manifestent leur solidarité aux sans-papiers, dont je rappelle qu'ils ne sont pas des délinquants. Je réaffirme l'exigence d'une nouvelle loi fondée sur le droit du sol et le principe d'égalité, et sur notre volonté de réguler les flux migratoires. Je m'associe à l'appel des cinéastes visant à parrainer les 75 000 déboutés.

J'ai entendu avec surprise le rappel à l'ordre de M. le Premier ministre envers les législateurs qui doivent être les premiers à respecter la loi. Un peu de sérieux ! L'histoire est jalonnée de parlementaires qui se sont révoltés contre des lois injustes. Et c'est heureux, sans quoi les enfants de dix ans travailleraient encore dans les entreprises ! Ici même, nous avons été nombreux à nous opposer dans la pratique à des lois votées par la droite. La loi n'est pas juste simplement parce qu'elle est la nôtre. Seule l'histoire, et les gens qui la font, nous disent si une loi est juste ou non. Je suis certain, Monsieur le ministre, que nous sommes tous les deux des républicains convaincus. Mais je crains que nous ne soyons pas d'accord sur le chiffre à mettre devant le mot République. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RCV)*

**M. Michel Suchod** - Je le disais il y a quelques instants à M. Mariani : nous avons fait un rêve, et j'ai parfois l'impression que le cauchemar continue. C'est un cauchemar continu que ce débat pour le peuple français. Et en écoutant M. Mamère et M. Braouezec, je me demandais si nous parlions de la même chose. J'entends parler de "gages donnés à la droite", de "désinvolture dans le traitement des dossiers", de "propos provocateurs"... Mais pour nous, il s'agit de quelque chose de simple. Lionel Jospin a souhaité, lors de la campagne électorale, qu'il existe un régime digne et progressiste en matière d'entrée et de séjour des étrangers. Il a souhaité que soient modifiées les lois Pasqua-Debré, et réglée la situation des 80 000 personnes ni régularisables ni expulsables. C'est fait. Notre objectif est de stabiliser la situation en France des quatre millions d'immigrés réguliers.

Peut-être faut-il parler, d'ailleurs, de ces quatre millions de personnes en situation régulière. Le texte leur assure l'égalité complète avec les Français. Il leur ouvre le droit à l'allocation adulte handicapé et au fonds national de solidarité, ce qui ne coûte pas moins d'un milliard. Quand je défends, dans mon département, mes pauvres retraités agricoles, je ne peux oublier que nous faisons cet effort, et je l'approuve. Nous créons la carte d'un an, le régime étudiant, un régime particulier pour le droit d'asile. Nous créons un régime pour les chercheurs, qui nous permettra d'en recevoir beaucoup plus. C'est donc bien l'ouverture de la France sur le monde. Par exception aux règles traditionnelles, nous motivons les refus de visas, ce qui est une garantie. Et nous supprimons le ridicule et insupportable certificat d'hébergement.

Pour autant -et je me tourne vers les collègues de la majorité qui hésitent encore- peut-on accepter qu'il n'y ait pas de maîtrise des flux migratoires ?

**M. Patrick Braouezec** - Personne ne soutient cela.

**M. Michel Suchod** - Je sais que vous acceptez le principe de cette maîtrise. Mais vous n'en acceptez pas les conséquences pratiques. Je vois certains de mes collègues se faire photographier dans les aéroports, en train de s'opposer aux reconductions. Une circulaire a été prise. Elle est soutenue par l'immense majorité du peuple français. Nous avons tout de même le droit de nous sentir les représentants du peuple français ! Or celui-ci souhaite à 95 % que ceux qui vivent illégalement en France soient reconduits à la frontière, et ce sera fait. Une certaine irresponsabilité en la matière est grave. S'il est dramatique de voir une partie de la droite servir la soupe au Front national, *(Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF)* il l'est tout autant de voir quelques éléments de la gauche, ridiculement, faire de même !

Soyons clairs. Il y a une majorité. Il y a une politique, qui s'adosse aux lois républicaines. Il y a la lutte contre les filières, et la nécessité d'un certain nombre de reconduites. Nous devons tous ensemble soutenir et faire vivre ce texte, pour qu'enfin nous puissions passer à l'examen de certaines vraies questions et à la réalisation de notre programme législatif : lutte contre l'exclusion, réorientation de la construction européenne, lutte pour l'emploi, et pour en terminer avec ce dossier, sur lequel nous posons des bases claires, les plus durables possibles. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RCV et sur les bancs du groupe socialiste)*

**M. Julien Dray** - En première lecture, j'avais dit que le texte ne méritait "ni cet excès d'honneur, ni cette indignité", et je maintiens cette position. Nous avons toutefois un débat tronqué. Il faut bien distinguer deux choses. La première est la mise en place de la circulaire destinée à résoudre le problème légué par les lois Pasqua, et que l'ancienne majorité avait elle-même espéré corriger par la circulaire Debré d'août 1995, puis la loi Debré. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et quelques bancs du groupe RCV*) Nous essayons donc de résoudre cette situation inextricable que nous avons trouvée.

Dans ce cadre, Monsieur le ministre, il faut que vous teniez mieux votre administration. On a annoncé à ces personnes qu'on allait réexaminer leur cas. Beaucoup ont déposé des dossiers. Or le dispositif prévu comportait un entretien. Mais, que ce soit l'effet d'une surcharge ou d'une mauvaise organisation, cet entretien n'existe pas. Il se réduit à une formalité administrative, consistant généralement à signaler à l'intéressé qu'il manque telle ou telle pièce à son dossier. Ceci ne permet pas à l'étranger de comprendre la situation dans laquelle il est. Et quand il reçoit ensuite une lettre lui annonçant qu'il est débouté, il a légitimement l'impression que son dossier n'a pas été traité avec sérieux. Si l'entretien avait eu réellement lieu, et s'il avait fait apparaître l'absence d'attaches réelles avec la société française justifiant la régularisation, nous n'aurions pas autant de tensions qu'on en constate aujourd'hui.

Le deuxième point est le suivant, et je vais peut-être choquer : je suis contre la procédure de reconduite par avions des lignes régulières. Celui qui va être reconduit de la sorte désire, et c'est bien naturel, tenter sa chance jusqu'au bout, et il sait que sur un avion civil il a la possibilité de bloquer son départ. Il faut d'autres procédures, évitant les situations pénibles auxquelles on assiste.

Troisième point : si nous avions immédiatement mis en place des procédures de discussion sur la réinsertion des migrants dans leurs pays d'origine, certaines situations seraient aujourd'hui plus faciles à gérer.

**M. Claude Goasguen** - Très bien !

**M. Julien Dray** - Il faudra essayer de remédier au plus tôt à cela.

Il y a eu dernièrement quelques dérapages inutiles. Lorsque des jeunes sont sensibles à la misère du monde, c'est plutôt à leur honneur. Nous devons discuter avec eux, leur dire qu'ils se trompent, mais éviter les anathèmes. Il y a une tradition dans la gauche française : si quelque chose ne va pas, on ressort le trotskiste, c'est une forme d'antisémitisme dans la gauche française. (*Rires sur les bancs du groupe du RPR*)

Il faudrait par ailleurs tordre le cou à cette idée que l'immigration est responsable de la montée du Front national. Soutenir cela, c'est faire le jeu du Front national, qu'on le veuille ou non. Le vrai responsable, c'est le chômage de masse.

Pour sortir par le haut de la situation actuelle, il faut clarifier les choses quant à la circulaire, modifier les pratiques démonstratives, mettre en place ce que propose le rapport Nair : une autre politique de coopération avec les Etats du Sud. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RCV*)

**M. Claude Goasguen** - Il a raison !

**M. François Huwart** - Cette loi est profondément républicaine dans son esprit et dans sa lettre : elle est respectueuse des droits de la personne, soucieuse de l'intégration, capable de sortir l'immigration du ghetto où la confinait le face à face avec le Front national. Mais la loi est aussi efficace, elle met fin à des situations de non-droit provoquées par les lois Pasqua-Debré. Cette question de l'application est essentielle, car l'état de droit doit être élargi, mais aussi défendu. Or nous avons entendu tout et son contraire : laxisme ici, là sévérité excessive.



Sans doute ces feux croisés sont-ils la preuve que la loi est équilibrée. Vous avez eu raison de tenir le cap, Monsieur le ministre, car le discours de la raison est souvent celui de la liberté, et dans les circonstances présentes, les postures libertaires nuisent à la liberté. Les leçons de morale, qu'elles soient sécuritaires ou libertaires, sont également liberticides, et les radicaux ne sauraient approuver ni les unes ni les autres. La morale républicaine, notre bien commun, ne saurait être "tirée par la manche".

Au-delà de ce projet, la question des flux migratoires renvoie aux pays d'origine et à la nécessité de codéveloppement : nous vous accompagnerons dans cette démarche. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

**M. le Ministre** - Nous voici au terme d'un débat engagé il y a plusieurs mois, et je voudrais qu'il s'achève sur des considérations sereines. Dans cette affaire, les passions sont vives, et la tâche du ministre de l'intérieur est encore plus délicate qu'à l'ordinaire. Mais c'est une tâche éminemment républicaine que de fixer des règles aussi justes que possible, et je ne crois pas avoir cédé à l'émotion, mais privilégie l'argumentation même si je cède parfois à la tentation de l'objection ironique. Je n'ai pas attaqué l'évêque de Saint-Denis, Monsieur Braouezec, en disant qu'il aurait des comptes à rendre au tribunal de Dieu -convenez que, dans ma bouche, ce n'était pas très menaçant. (*Rires*) D'ailleurs, cet évêque a déclaré ce soir sur France 3 qu'il n'avait pas pris trop au sérieux ma boutade et que celle-ci n'était d'ailleurs pas complètement injustifiée : "On peut faire le jeu du Front national, reconnaît-il, lorsque des prêtres, sans dialoguer avec la communauté chrétienne, ouvrent les portes de leurs églises aux sans-papiers".

Ce projet était nécessaire, car les lois de 1993 avait créé des milliers d'irrégularisables-inexpulsables. Au reste, certains des "sans-papiers" ont en réalité des papiers d'autres pays. Et certaines situations ne sont pas liées aux lois de 1993 : c'est la différence abyssale entre les conditions de vie de leur pays d'origine et les nôtres qui les ont amenés sur notre territoire. Or le Premier ministre a dit clairement qu'il n'appartenait pas aux personnes dans le cas d'être reconduites de décider à notre place. La France doit être capable de défendre certaines règles -et je vous rappelle que 92 % des Français souhaitent une politique de maîtrise des flux migratoires.

Ce projet était nécessaire. Mais certains n'ont pas compris ce qui s'est passé en 1996-1997 : on a voulu mettre l'immigration au cœur du débat politique pour qu'on ne parle plus de social. Nul ne doit s'autoproclamer "moral" en face de ceux qui considèrent qu'il y a d'abord des problèmes sociaux. Je suis d'accord avec Julien Dray : la situation résulte d'abord du chômage de masse qu'on a laissé filer depuis des décennies.

Le projet a un fondement, le rapport Weil -lequel aurait pu d'ailleurs se traduire par d'autres mesures concernant d'autres ministères, mesures qui sont d'ailleurs en bonne voie. Le sujet n'est pas simple, car il n'y a que des cas d'espèce. Il faut des principes clairs : un étranger n'est pas dans la même situation qu'un citoyen français, car ce dernier a des devoirs particuliers envers la patrie, qu'il devra défendre si nécessaire.

La loi comporte beaucoup d'avancées, son application doit être digne et ferme. Nous trouverons des solutions imaginatives, Monsieur Cazenave -j'attends d'ailleurs vos suggestions. Lors d'un précédent débat, M. Braouezec a dit qu'il n'était pas en principe contre la maîtrise des flux migratoires -mais comment appliquer ce principe ? Il ne suffit pas de demander un moratoire général.

Nous ne voulons pas transformer la France en forteresse. Nous ne sommes pas favorables à l'immigration zéro. Je travaille à assouplir la politique des visas. Mais je ne peux pas le faire si la législation relative au séjour des étrangers n'est pas appliquée.

M. Mamère lui, fait la politique de Gribouille. En votant contre le projet, il va rétablir les certificats d'hébergement, empêcher d'assouplir les conditions du regroupement familial, assouplissement contre lequel proteste M. Goasguen. La République, pour moi, ce n'est pas l'anarchie ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) Ce sont des règles délibérées en commun.

M. Goasguen a invoqué le traité d'Amsterdam. Je crois au contraire qu'une législation comme la nôtre peut tout à fait inspirer une politique européenne. De plus, il est faux que le Premier ministre ait proclamé je ne sais quoi à Bamako. Il n'a pas employé le mot "charter". Il s'est simplement déclaré hostile à certaines gesticulations. On ne peut pas à la fois refuser les charters et empêcher les vols réguliers. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) S'il existe une troisième solution, comme le suggère M. Dray, je suis preneur.

Je remercie M. Caresche pour le soutien qu'il a exprimé au Gouvernement, et d'avoir rappelé que le Gouvernement avait repris les critères établis par la commission consultative des droits de l'homme. *Le Monde* du 11 juin 1997 annonçait : "Le Gouvernement régularise des sans-papiers. 20 000 à 40 000 étrangers pourraient être concernés. Les préfets examineront les dossiers au cas par cas. Une circulaire précisera les critères requis pour obtenir une carte de séjour". Qu'avons-nous fait d'autre ? Et *Le Monde* concluait : "La décision du Gouvernement est réaliste... Réalisme et humanisme vont de pair". Je n'ai pas changé. Comme M. Caresche, je pense que la gauche ne doit pas instruire son propre procès. S'agissant des associations, le Gouvernement estime qu'il a une compétence liée. Nous reconnaissons ce qui existe, c'est-à-dire les associations humanitaires qui apportent une aide procédurale ou médicale aux étrangers en situation irrégulière. Je ferai en sorte que la liste soit dressée rapidement.

M. Cazenave me dit qu'à force de crier au loup quand il n'est pas là, on reste sans voix quand il est là. C'est bien ce qui vous est arrivé, et je vous invite à mieux marquer votre différence avec une extrême-droite avec laquelle je ne vous ai jamais confondu. M. Cova, lui, a tenu des propos qui pouvaient faire penser qu'il s'en rapprochait. (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) Si vous parvenez à ce que les barrières immunitaires entre vous et l'extrême-droite fonctionnent mieux, tout le monde s'en réjouira. Pour lutter efficacement contre le Front national, la gauche républicaine est en première ligne ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

M. Dray a cru déceler certains excès de zèle. Des recours sont toujours possibles. Signalez à l'administration les cas que vous connaissez. Trotskisme, Monsieur Dray, n'est pas dans ma bouche une injure. C'est un courant historique ! Dans l'histoire du léninisme, Trotski a eu un destin tragique pour s'être opposé à Staline ; ce n'est pas le plus mauvais rôle ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Georges Hage** - Vive Lénine quand même !

**M. le Ministre** - Sami Naïr n'a pas besoin d'encouragement, mais je souhaite qu'on lui facilite le travail.

Monsieur Braouezec, il ne suffit pas de s'autoproclamer gauche éthique pour en faire partie.

Je remercie M. Huwart pour ses propos dignes du vrai républicain qu'il est.

J'espère n'avoir pas passionné un débat qui ne l'est que trop.

Ce projet est raisonnable, il tiendra la route, parce qu'il repose sur des principes humains, qui correspondent à la volonté du peuple français, et aussi sur la volonté de maîtriser les flux migratoires. Comme l'a dit tout à l'heure le Premier ministre, cette loi devra s'appliquer. Je l'appliquerai avec humanité et fermeté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

La discussion générale est close.

**M. le Président** - La commission mixte paritaire n'étant pas parvenue à l'adoption d'un texte commun, l'Assemblée est appelée à se prononcer sur le dernier texte voté par elle.

**EXPLICATIONS DE VOTE**

**M. André Gerin** - Les députés communistes ont abordé ce débat dans un esprit constructif, loyal et de responsabilité.

En défendant des souhaits largement présents au sein de la gauche plurielle, nous entendons marquer notre soutien à l'action générale du Gouvernement tout en conservant notre identité.

Votre texte apporte des améliorations en matière de regroupement familial, de visas et de droit d'asile ; il supprime les certificats d'hébergement et améliore la situation des enfants nés en France.

Toutefois, présents en permanence, nous avons émis quelques réserves sur d'autres aspects parce que nous souhaitons que la politique de l'immigration soit fondée davantage sur les droits que sur les interdits. Sur l'article 10 *bis* relatif aux associations, vous ne nous avez pas convaincus : le projet reste en retrait, déjà, par rapport aux dispositions antérieures à 1993, et ne rompt pas suffisamment avec la logique d'exception des lois Pasqua et Debré.

Au-delà de ce projet, nous proposons au Gouvernement d'ouvrir rapidement de nouveaux chantiers. La France que nous voulons est aux antipodes de la logique ultra-libérale d'une partie de la droite lepénisée. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

Parce que nous voulons combattre le racisme, la xénophobie, les idées d'extrême-droite qui cultivent la haine et la division, nous ferons tout pour contribuer à la mobilisation, seule capable de faire reculer le Front national.

La situation intenable des sans-papiers mérite une attitude politique sereine. Le gouvernement Jospin peut éviter l'impasse en mettant en place un comité de suivi pour tous ceux qui veulent être régularisés.

Prenons appui sur les forces sociales, associatives et intellectuelles. Après cette loi, donnons-nous le temps d'une réponse politique nette pour reconstruire une véritable législation sur l'immigration, en abandonnant l'objectif illusoire d'un consensus républicain avec une partie de la droite en voie de lepénisation. (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

C'est toujours l'abrogation des lois Pasqua et Debré qui est à l'ordre du jour.

Oui, nous pensons que le contrôle des flux migratoires peut aller de pair avec une politique audacieuse et progressiste, et c'est avec regret que nous nous abstenons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste*)

**M. Georges Sarre** - Nul responsable politique ne conteste le principe d'une maîtrise des flux migratoires, et le projet y tend de façon à la fois réaliste et humaine. Les propos excessifs de certains n'ont évidemment pas aidé à ce que la raison l'emporte sur la passion, et la justesse de la position du Gouvernement lui a valu de subir le feu croisé de critiques symétriques. Il s'agit en vérité de préserver l'intérêt national, de combattre l'immigration clandestine et le travail irrégulier et d'affirmer que les non-régularisés devront quitter la France, mais aussi d'améliorer substantiellement les conditions de vie et l'intégration des immigrés en situation régulière.

Nous devons saisir l'occasion que nous offre cette lecture définitive pour faire échapper la figure de l'immigré au débat politique, (*Interruptions sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*) pour définir une politique que nous soyons capables d'appliquer. Comme l'écrit Alain Finkielkraut dans *Libération* ce matin, donner asile à tous les déboutés revient à nier le droit d'asile, et réclamer la régularisation de tous revient à la fois à pratiquer une politique d'ouverture qui n'est celle d'aucun pays démocratique et à aggraver le fossé entre le peuple et les élites. La France, prise dans la tourmente de la mondialisation libérale, peut-elle offrir des papiers à chacun ?

Les députés du Mouvement des Citoyens et du parti radical de gauche voteront le texte, ceux des Verts voteront contre, à l'exception d'un seul, qui votera pour. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe RCV et du groupe socialiste*)

**M. Claude Goasguen** - Le rapport Weil a été largement cité, mais pourquoi, de tous les ministres concernés par la mise en œuvre de ses recommandations, êtes-vous le seul à vous être précipité pour rédiger un projet de loi ? Nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il n'y a pas que des raisons juridiques à cela, mais aussi des arrière-pensées électoralistes... ("*Très bien !*" sur les bancs du groupe UDF et du groupe RPR ; *protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

Certaines des dispositions de ce texte sont d'une extrême gravité, et je suis persuadé que, loin d'aider à la maîtrise des flux migratoires, elles contribueront à les accélérer. Nous saisissons le Conseil constitutionnel, en tout cas, de deux mesures proprement extravagantes : celle qui habilite certaines associations -dont la liste sera arrêtée par décret !- à enfreindre la loi et celle qui permet l'intervention d'un juge étranger dans la procédure de demande d'asile. Nul doute que M. Mazeaud, qui avait démontré brillamment l'inconstitutionnalité de cette dernière disposition, saura statuer comme il convient ! (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)

**M. le Rapporteur** - On ne peut être juge et partie !

**M. Claude Goasguen** - Naturellement, le groupe UDF votera contre le texte, avec regret mais sans hésitation aucune. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDF et du groupe du RPR*)

**M. Bernard Accoyer** - Fallait-il légiférer une fois de plus sur l'entrée et le séjour des étrangers en France ? ("*Oui !*" sur les bancs du groupe socialiste) Non, bien sûr, mais c'était compter sans vos promesses électorales, et surtout sans votre sens de la manœuvre tactique politicienne, dans le droit fil de celle que la France a dû subir pendant deux septennats, et qui fait que votre majorité est là par la grâce des triangulaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF ; protestations sur les bancs du groupe socialiste*)

L'intérêt de la France n'est certainement pas dans l'élargissement des conditions d'entrée et d'attribution de titres de séjour. Vous méprisez la volonté d'une grande majorité de Français et ajoutez à la confusion, préjudiciable à la démocratie, qui règne dans notre pays. Au lieu de vous préoccuper de ceux qui respectent nos lois, vous vous souciez en priorité de ceux qui les enfreignent ! (*Mêmes mouvements*) Les Français attendent autre chose du gouvernement de la France. Le groupe RPR votera contre votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du RPR et du groupe UDF*)

**M. Jean-Marc Ayrault**- Nous arrivons au terme d'un très important travail législatif, auquel ont contribué de nombreux députés, et en particulier les membres du groupe socialiste, qui ne vous feront pas défaut, Monsieur le ministre, pour le vote final. Vous avez défendu, avec le talent et la conviction que chacun vous connaît, le texte du Gouvernement, qui correspond aux engagements pris devant le pays. Il fallait transformer en profondeur les lois Pasqua et Debré, qui ont causé de graves dysfonctionnements, parmi lesquels le phénomène des sans-papiers, mais aussi définir des règles claires sur les droits et les devoirs des étrangers. Il y fallait du courage et de la franchise. Vous n'en manquez pas, nous non plus, et c'est pourquoi nous voterons ce grand texte moderne et républicain, fidèle à la tradition française des droits de l'homme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe RCV*)

L'ensemble du projet de loi, mis aux voix, est adopté.

Prochaine séance ce soir, à 21 heures 30.

La séance est levée à 20 heures.

Le Directeur du service  
des comptes rendus analytiques,

**Jacques BOUFFIER**